

## BOURGS-CENTRES

### OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

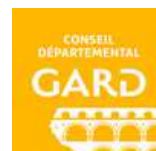
## Commune de SAINT PAULET DE CAISSON

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN

Département du Gard (30)

## Contrat 2ème génération

2022 / 2028



**Entre,**

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gard, représenté par Françoise LAURENT-PERRIGOT, sa Présidente,

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, représentée par Jean-Christian REY, son Président,

La Commune de Saint Paulet de Caisson, représentée par Christophe SERRE, son Maire

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

**Vu** la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

**Vu** la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

**Vu** la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

**Vu** la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

**Vu** la délibération n° **XXX** de la Commission Permanente du **XXXX** du Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de **XXXXXX** (Communauté d'Agglomération/PETR/PNR) pour la période 2022-2028

**Vu** la délibération de la Commune de Saint-Paulet-de-Caisson en date du **26/11/2024**,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien en date du **16/12/2024**,

**Vu** la délibération n° **XXX** de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Gard en date du **06/12/2024**,

**Vu** la délibération n° **XXX** de la Commission Permanente du **13/12/2024** du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la Commune de Saint-Paulet-de-Caisson.

Il est convenu ce qui suit :

**Ⓢ A noter que chacun des partenaires signataire devra délibérer sur le projet d'avenant définitif. Ces délibérations devront être prises (en Conseil Municipal, Conseil Communautaire, Conseil syndical des PETR/PAYS/PNR...):**

**APRES la date du COPIL de validation du contrat par l'ensemble des partenaires signataires,**

**ET**

**AVANT la date de la Commission Permanente du Conseil Régional (date communiquée en fonction du calendrier d'élaboration de chaque contrat)**

## Préambule :

### Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

### Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- Le rééquilibrage territorial ;
- L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

## **Article 1 : Objet :**

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de Gard, la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et la Commune de Saint-Paulet-de-Caisson.

- En organisant :

Dans le cas d'une communauté d'agglomération : entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.

Sont principalement concernées les communes de Bourgs-Centres mitoyennes de Pont-Saint-Esprit et Connaux et la Ville centre de l'agglomération de Bagnols sur Cèze.

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Saint-Paulet-de-Caisson, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- La valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel / architectural / culturel.

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Gard Rhodanien, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, tous les contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau contrat) que d'approche programmatique (Programme pluriannuel Du contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

## **Article 2 : Contexte et enjeux :**

- ***Présentation de la Commune et de son territoire :***

La commune de Saint-Paulet-de-Caisson est située dans la zone Nord-est du département du Gard à 5 kilomètres à l'Ouest de Pont-Saint-Esprit.

La commune s'étend sur 1700 ha et compte 1858 habitants (données 2021), ce qui représente une densité de 110.1 habitants au km<sup>2</sup>.

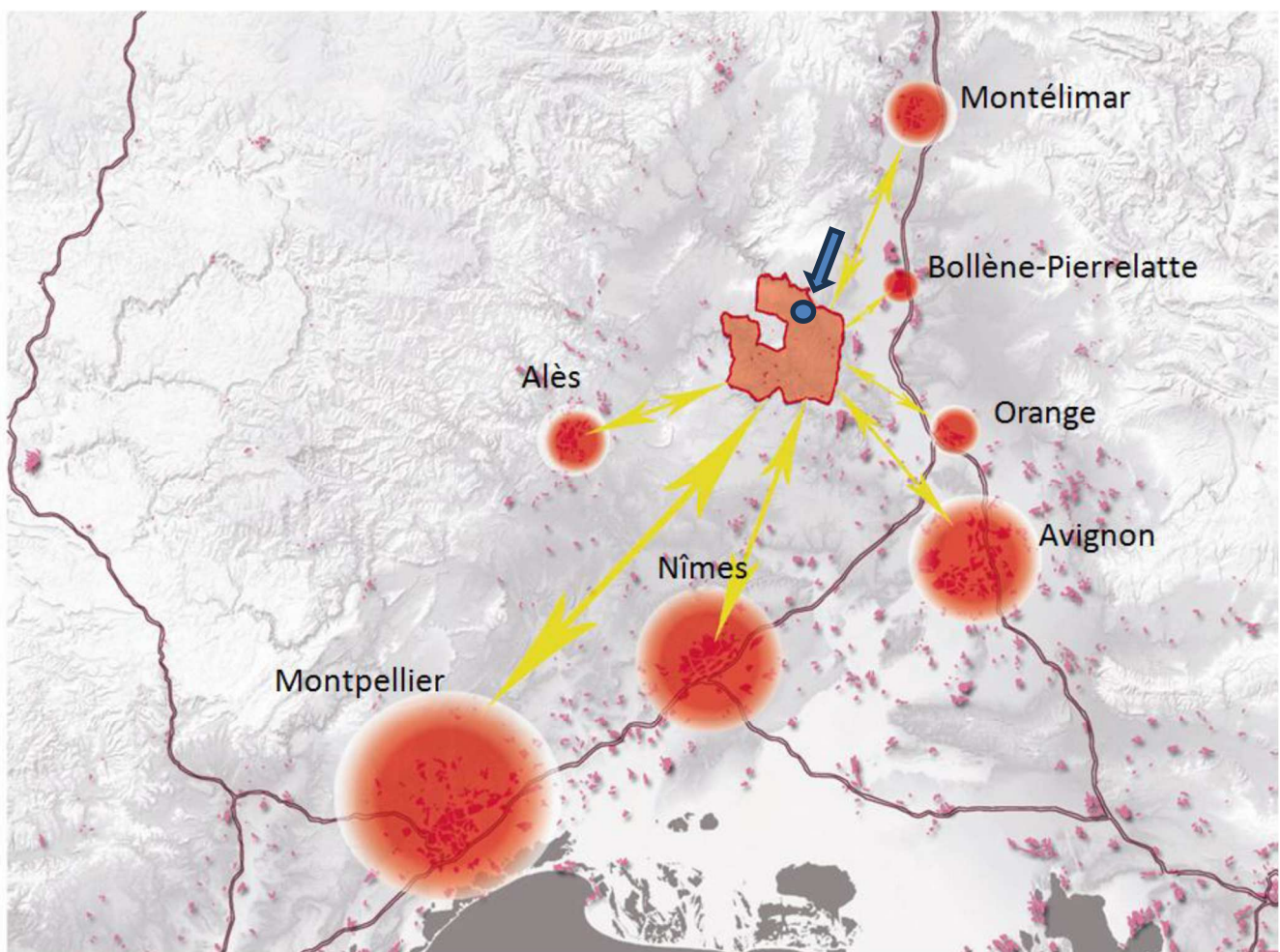
Saint-Paulet-de-Caisson est située dans le Gard Rhodanien, une microrégion prise sous l'angle de sa superficie et de son positionnement « retransché » à l'est du département du Gard.

Néanmoins, le Gard Rhodanien occupe une position carrefour (trois régions, quatre départements à l'intersection du couloir rhodanien et de l'arc méditerranéen).

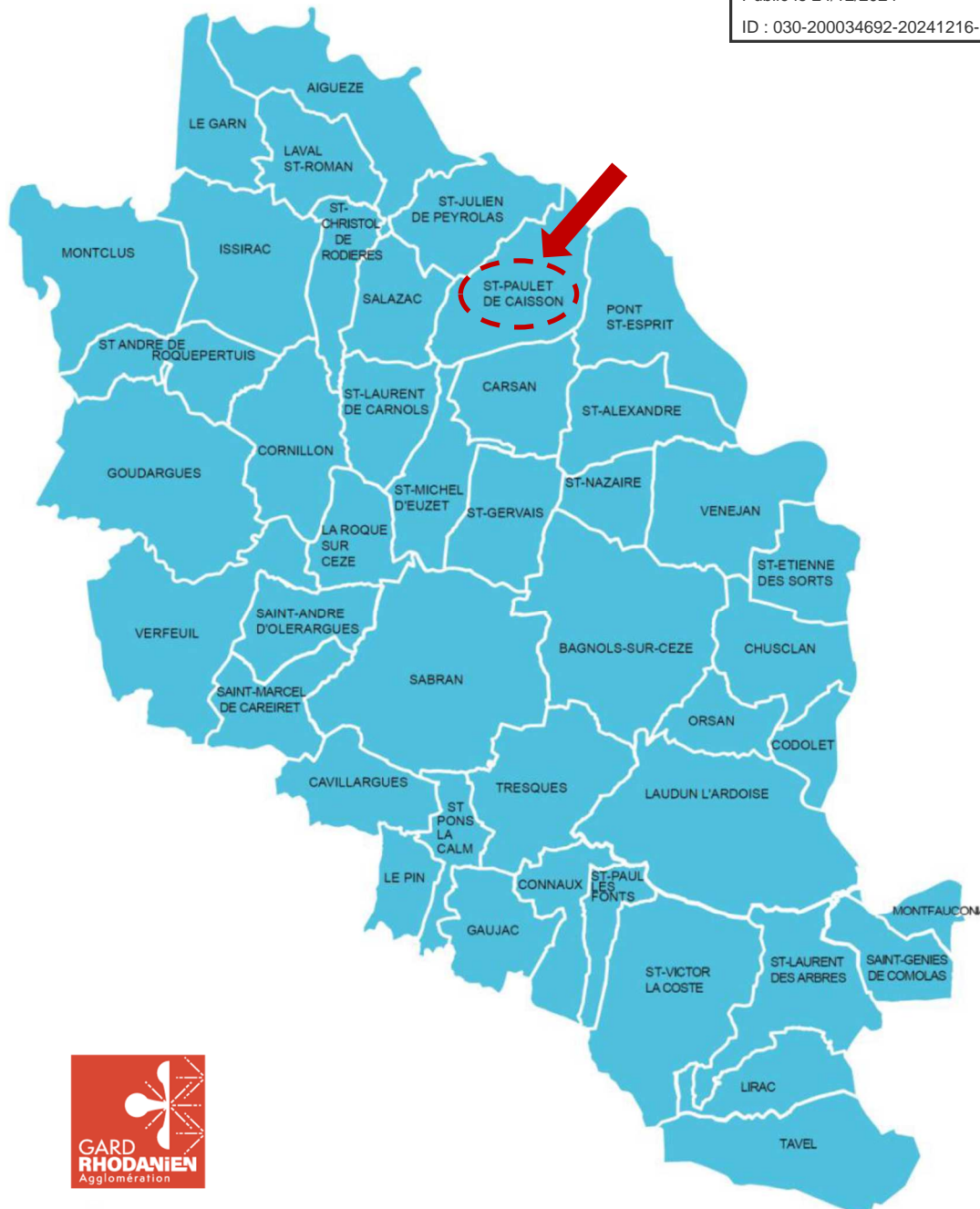
Plus précisément, Saint-Paulet-de-Caisson appartient à l'identité ouest d'un vaste secteur composé des contreforts cévenols et des plateaux entrecoupés par les vallées de l'Ardèche, de la Cèze, de la Tave et du Gardon, caractérisé par :

- Un faible taux d'occupation humaine ;
- La qualité des sites naturels ;
- L'absence de développement économique et urbain majeur ;
- La forte présence de l'agriculture qui se décline d'ouest en est ;
- L'amorce d'un développement touristique à partir des vallées (Ardèche, Cèze) qui se présente principalement sous forme de résidences secondaires et de camping-caravaning en bordure des cours d'eau.

Cet espace est irrigué par un réseau d'infrastructures routières orienté en peigne d'ouest en est (RD 901, 980, 6 et 9) qui vient se greffer sur la RN 86 et qui lui confère le caractère d'artère principale de la zone.



Saint-Paulet-de-Caisson fait partie de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (44 communes).

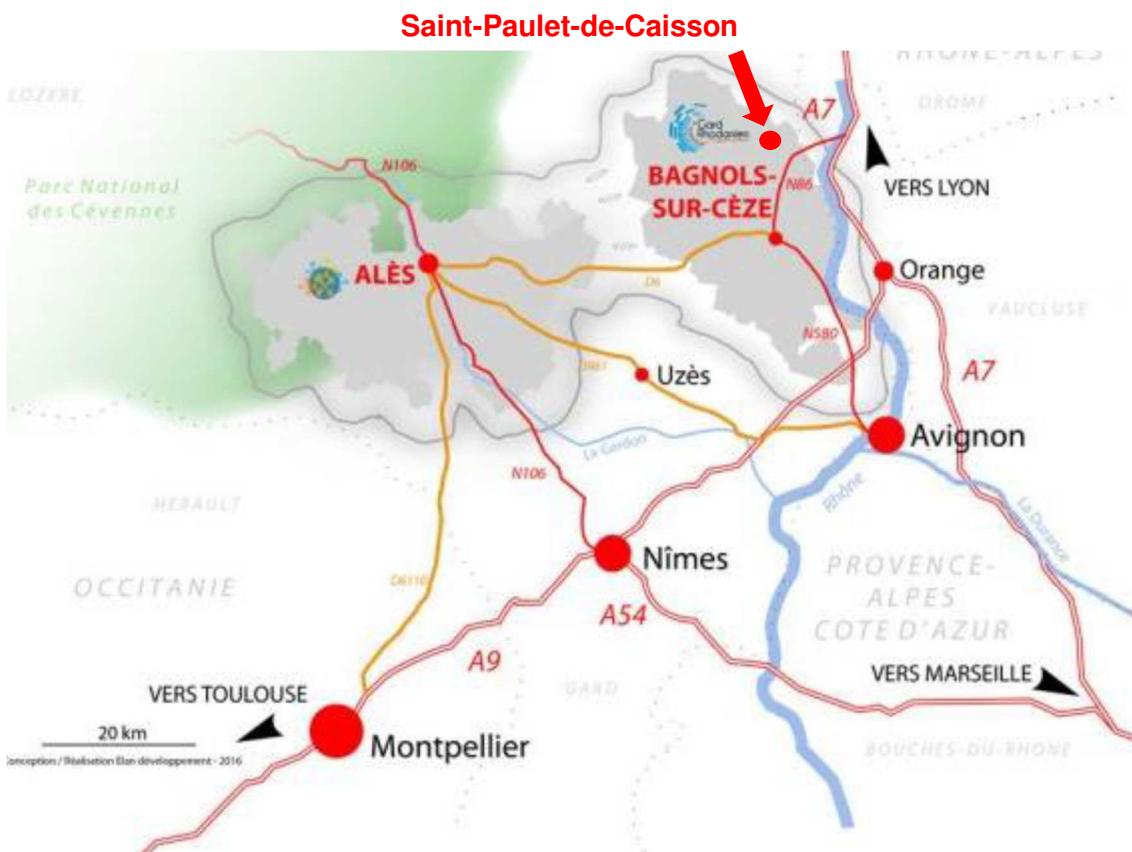


Le Gard Rhodanien s'inscrit à la croisée de dynamiques régionales, de l'arc méditerranéen et de la vallée du Rhône.

Il présente les particularités suivantes :

- Il s'inscrit au sein d'un carrefour géoéconomique, entre les flux nord / sud de la vallée du Rhône ;
- Il bénéficie d'infrastructures de communication majeures : le Rhône avec la présence d'une infrastructure portuaire, une ligne ferroviaire reliant Valence à Nîmes et la proximité de l'autoroute A9 ;
- C'est historiquement un territoire industriel qui doit assurer sa reconversion notamment suite au départ de l'entreprise Arcelor Mittal ;
- C'est un pôle énergie / nucléaire avec la présence du site de Marcoule ;
- Il bénéficie d'un cadre de vie de qualité avec des sites naturels et patrimoniaux riches (vallée de l'Ardèche, vallée de la Cèze, chartreuse de Valbonne, cascades du Sautadet,

villages perchés dont certains labellisés « plus beaux villages de France » véritables atouts pour le tourisme.



- **Saint-Paulet-de-Caisson / Bourg-centre Occitanie :**

La commune de Saint-Paulet-de-Caisson, située dans le Gard, a décidé de candidater au dispositif "Bourg-Centre Occitanie" dans le cadre de son développement et de la revitalisation de son territoire. Ce programme, lancé par la région Occitanie, vise à accompagner les petites et moyennes communes qui jouent un rôle clé dans l'aménagement du territoire et la dynamisation de la vie locale, tant sur le plan économique que social. Mais pourquoi Saint-Paulet-de-Caisson fait-elle ce choix stratégique ?

### **Renforcer son attractivité et améliorer la qualité de vie**

L'un des objectifs principaux pour Saint-Paulet-de-Caisson est de renforcer son attractivité. Située à la croisée de grands axes et non loin des pôles urbains plus dynamiques comme Pont-Saint-Esprit et Bagnols-sur-Cèze, la commune bénéficie déjà d'un environnement naturel privilégié. Cependant, elle souhaite aller plus loin en améliorant l'offre de services, les infrastructures et en développant des projets structurants pour mieux répondre aux besoins de sa population et attirer de nouveaux habitants. Le programme Bourg-Centre offre une opportunité pour rénover ou développer des équipements publics, soutenir le commerce local et diversifier l'offre culturelle et sportive.

### **Valoriser son patrimoine et son cadre environnemental**

Saint-Paulet-de-Caisson, riche d'un patrimoine historique et d'un environnement naturel préservé, souhaite s'appuyer sur ces atouts pour se développer de manière harmonieuse. Le label Bourg-Centre permet aux communes de renforcer la protection de leur patrimoine tout en favorisant son



utilisation comme levier de développement économique, notamment la commune aspire à faire de son patrimoine un véritable moteur de croissance, en développant une politique de mise en valeur des sites historiques et en encourageant les initiatives éco-responsables pour promouvoir le tourisme vert et durable.

### ***Répondre aux enjeux démographiques et sociaux***

La population de Saint-Paulet-de-Caisson, bien que relativement stable, est confrontée à des enjeux liés au vieillissement des habitants et à la nécessité d'accueillir de nouvelles familles. La candidature au dispositif Bourg-Centre permettra d'accompagner ces évolutions démographiques. Cela pourrait se traduire par la création de logements adaptés à tous les âges de la vie, la dynamisation du tissu associatif et la création d'espaces publics intergénérationnels pour renforcer la cohésion sociale.

### ***Dynamiser l'économie locale***

Une autre motivation de Saint-Paulet-de-Caisson est de soutenir l'économie locale et de favoriser l'émergence de nouvelles activités. L'un des axes du programme Bourg-Centre consiste en la revitalisation des centres-villes et la réimplantation de commerces de proximité, essentiels à la vie quotidienne. La commune souhaite ainsi faciliter l'implantation d'artisans, de commerces et de services pour éviter la désertification commerciale, tout en valorisant les circuits courts et le développement durable.

### ***Renforcer les infrastructures et l'accessibilité***

Les infrastructures, notamment de transport et de communication, sont essentielles pour garantir un développement équilibré. Saint-Paulet-de-Caisson souhaite bénéficier de l'accompagnement offert par le dispositif Bourg-Centre pour améliorer son réseau routier, l'accès aux services publics et numériques, mais aussi les mobilités douces. Cela pourrait inclure la rénovation de voiries, l'aménagement d'espaces pour favoriser les déplacements piétons ou cyclistes, et le développement d'initiatives pour une transition écologique.

### ***S'inscrire dans un projet de territoire durable***

Enfin, Saint-Paulet-de-Caisson souhaite s'inscrire dans une démarche durable, à la fois en termes d'aménagement et de développement. La Région Occitanie, par le biais du programme Bourg-Centre, met un point d'honneur à favoriser des projets qui intègrent la transition écologique. Cela inclut la rénovation énergétique des bâtiments publics, la gestion raisonnée des ressources naturelles (eau, biodiversité), et la promotion des énergies renouvelables. Saint-Paulet-de-Caisson veut s'engager pleinement dans cette dynamique pour anticiper les défis climatiques et environnementaux futurs.

### ***Conclusion***

En candidatant au programme Bourg-Centre Occitanie, la commune de Saint-Paulet-de-Caisson ambitionne de jouer un rôle clé dans la structuration de son territoire tout en préservant ses atouts locaux. C'est une opportunité de revitaliser son centre-bourg, d'encourager l'économie locale, et de faire de la qualité de vie un facteur d'attractivité pour les habitants actuels et futurs. L'accompagnement régional permettra de mener à bien des projets qui renforceront le rôle central de la commune au sein du territoire gardois et d'ouvrir la voie à un avenir durable et équilibré.

- **La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et la C  
Caisson : Un Partenariat Dynamique**

Située dans le département du Gard, la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien regroupe plusieurs communes du secteur et a pour mission de coordonner des projets de développement, de mutualiser des services et d'offrir aux habitants une qualité de vie optimale. Ce territoire bénéficie d'une situation stratégique à proximité du Rhône, au carrefour des régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur, offrant un cadre à la fois dynamique et rural.

Au cœur de cette communauté d'agglomération, la commune de Saint-Paulet-de-Caisson joue un rôle significatif en tant que membre actif de cette entité intercommunale, bénéficiant d'infrastructures, de services et d'une collaboration étroite avec les autres communes. Saint-Paulet-de-Caisson est un exemple de petite commune ayant su s'intégrer efficacement dans un cadre intercommunal pour améliorer la qualité de vie de ses habitants, notamment grâce à des services mutualisés et des équipements dédiés à l'enfance.

### **La place de Saint-Paulet-de-Caisson dans la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**

Saint-Paulet-de-Caisson, petite commune de 1 923 habitants environ, profite de sa position au sein de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour développer des projets et bénéficier de services que la commune, seule, aurait du mal à gérer. L'appartenance à cette agglomération permet à Saint-Paulet-de-Caisson d'accéder à des infrastructures mutualisées, de bénéficier d'aides pour le développement économique et de renforcer son attractivité territoriale.

La collaboration intercommunale a permis à la commune de se doter de structures modernes répondant aux besoins des familles et des enfants, renforçant ainsi son dynamisme et son attractivité.

### **Une crèche multi-accueil au cœur de la commune**

Parmi les équipements phares mis en place grâce à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, la crèche multi-accueil de Saint-Paulet-de-Caisson est un service essentiel pour les familles de la commune et des alentours. Cette structure permet l'accueil des tout-petits, offrant un service de garde adapté aux besoins des parents, qu'ils soient en emploi ou en recherche d'activité professionnelle.

La crèche multi-accueil joue un rôle fondamental dans le soutien à la parentalité et la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Grâce à cette infrastructure, la commune participe activement à la dynamique intercommunale en offrant un service de proximité, de qualité, et particulièrement adapté aux jeunes familles, contribuant ainsi à retenir et attirer de nouveaux habitants.



### Un centre aéré aux écoles de Saint-Paulet-de-Caisson

Pour compléter son offre en faveur de l'enfance, Saint-Paulet-de-Caisson propose également, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, un centre aéré au sein des écoles de la commune. Ce service, mis en place les mercredis ainsi que durant un mois pendant les vacances d'été, offre aux enfants un espace de loisirs et d'épanouissement en dehors du cadre scolaire.

Ce centre de loisirs permet aux enfants de s'adonner à des activités sportives, culturelles et créatives, tout en favorisant la socialisation et le développement de leurs compétences

personnelles. Ce service est également un atout majeur pour les parents travaillant, assurant un encadrement de qualité pour leurs enfants pendant les périodes de vacances scolaires.

## Une convention de mutualisation des services techniques

L'un des piliers de la coopération intercommunale entre Saint-Paulet-de-Caisson et la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien repose sur une convention de mutualisation. Ce dispositif permet une gestion plus efficiente des infrastructures et des équipements communaux et intercommunaux. Les services techniques de la commune sont ainsi amenés à intervenir sur les infrastructures relevant de la communauté d'agglomération, ce qui renforce la coopération entre les différentes entités locales et assure une maintenance de qualité pour tous les équipements publics.

Grâce à cette mutualisation, les compétences techniques des équipes locales sont partagées, permettant de réaliser des économies d'échelle tout en garantissant la bonne gestion des infrastructures : entretien des voiries, des espaces verts, des équipements sportifs ou encore des bâtiments publics. Cette solidarité intercommunale permet à Saint-Paulet-de-Caisson de participer activement au développement de l'ensemble du territoire du Gard Rhodanien.

## Conclusion

La commune de Saint-Paulet-de-Caisson bénéficie pleinement de son appartenance à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, tant au niveau des services aux habitants que de la mutualisation des compétences. Les infrastructures pour l'enfance, telles que la crèche multi-accueil et le centre aéré, illustrent la volonté de la commune de répondre aux besoins des familles et de créer un environnement propice à l'épanouissement des jeunes générations. Par ailleurs, la convention de mutualisation avec les services techniques démontre l'importance de la coopération intercommunale pour une gestion optimisée des infrastructures locales.

Saint-Paulet-de-Caisson, tout en gardant son identité de commune rurale, s'inscrit pleinement dans la dynamique collective de l'agglomération du Gard Rhodanien, visant à offrir un cadre de vie équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants.

- **Intégration de la commune de Saint-Paulet-de-Caisson dans le SCOT de l'Agglomération du Gard Rhodanien**

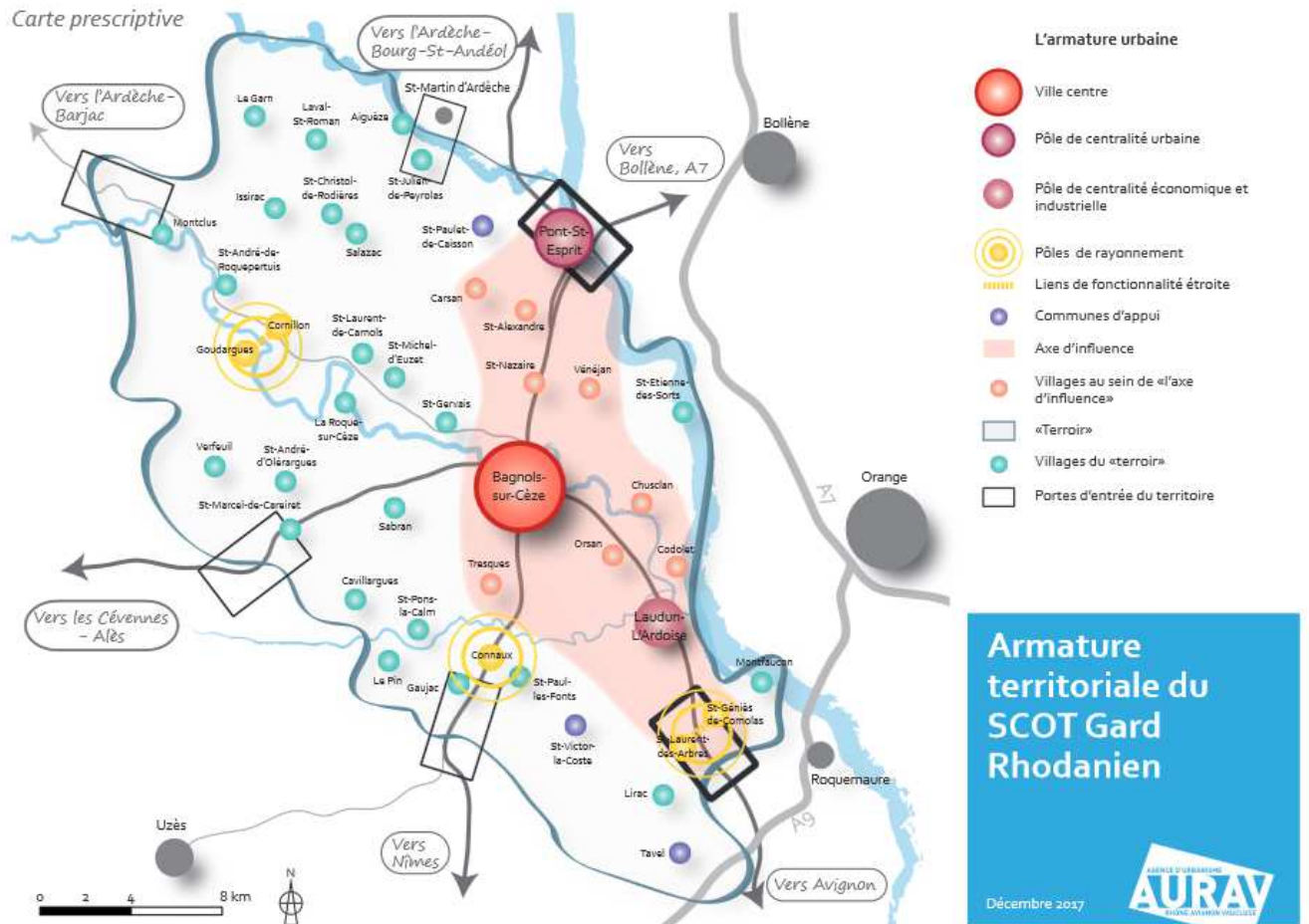
Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'agglomération du Gard Rhodanien a franchi une étape cruciale avec son approbation le 14 décembre 2020, marquant ainsi une avancée significative dans l'aménagement et le développement durable du territoire. Ce document stratégique, qui fixe les grandes orientations en matière d'urbanisme, de développement économique, de mobilité et de préservation de l'environnement à l'horizon de plusieurs années, est le fruit d'un travail collaboratif entre les différentes communes du territoire.

## Un rôle stratégique pour Saint-Paulet-de-Caisson

Parmi les communes concernées, Saint-Paulet-de-Caisson a été identifiée comme une commune d'appui dans le cadre de l'intégration au SCOT. Ce statut confère à la commune un rôle spécifique au sein de la stratégie territoriale. En tant que commune d'appui, Saint-Paulet-de-Caisson jouera un rôle pivot dans le développement et la structuration de l'espace autour du bourg-centre,

conformément à la dynamique régionale impulsée par la Région Occitanie et le Centre.

Le Contrat Bourg-Centre Occitanie, dispositif mis en place pour renforcer l'attractivité et le dynamisme des centres urbains et ruraux, vient soutenir cette démarche. Saint-Paulet-de-Caisson, par son intégration au SCOT, s'inscrit pleinement dans cette stratégie de renforcement des centres urbains de proximité, qui vise à favoriser l'accès aux services, à améliorer le cadre de vie, et à accompagner les transitions écologique et énergétique.



### Des enjeux de développement équilibré

L'intégration de la commune de Saint-Paulet-de-Caisson dans le SCOT permet une meilleure coordination des politiques publiques, notamment en termes de logements, d'infrastructures et de préservation des espaces naturels. L'un des objectifs prioritaires est d'assurer un développement harmonieux et équilibré, en tenant compte des spécificités locales. Pour Saint-Paulet-de-Caisson, cela implique de valoriser son potentiel tout en respectant les orientations définies par le SCOT, telles que la maîtrise de l'étalement urbain, la réduction de l'empreinte carbone ou encore la gestion durable des ressources.

En tant que commune d'appui, elle contribuera également à la consolidation des équipements et services publics pour répondre aux besoins des habitants, tout en préservant son patrimoine et ses caractéristiques rurales. Cet équilibre entre développement et préservation est au cœur de la

démarche SCOT, qui veille à garantir une qualité de vie optimale Rhodanien.

## Conclusion

L'approbation du SCOT de l'agglomération du Gard Rhodanien en décembre 2020 marque une étape structurante pour le territoire. L'intégration de la commune de Saint-Paulet-de-Caisson, en tant que commune d'appui, témoigne de la volonté de renforcer les centres urbains tout en préservant les spécificités locales. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre plus large du Contrat Bourg-Centre Occitanie, qui vise à soutenir le dynamisme des bourgs et à accompagner les transitions économiques, écologiques et sociales au bénéfice des territoires et de leurs habitants.

- **Histoire de la commune :**

### **De la préhistoire à l'Antiquité Romaine**

La commune abrite quelques vestiges préhistoriques. En effet, un cromlech se dressait autrefois au quartier de la Verdoise. En outre, plusieurs fonds de cabanes néolithiques contenant des débris de poterie et de silex taillés ont été inventoriés entre la colline de Saint-Pancrace, la Blache et Sainte Agnès.

Au II<sup>e</sup> siècle avant J-C, les légions romaines conquièrent notre région. A la Conseillère, entre autres vestiges, d'une villa, fut exhumée la stèle funéraire d'un dénommé Rufus Marcellinus, peut-être le propriétaire du lieu, en tout cas, le plus ancien Saint-Paulétois connu.

### **La formation du village**

Le terroir de Saint-Paulet-de-Caisson dépend du comté d'Uzès et de la viguerie de Caisson. Cette dernière regroupe le territoire compris entre les basses vallées de la Cèze et de l'Ardèche. Son chef-lieu est d'abord à Carsan, au château de Montaigu ; ensuite, il passera à Bagnols. Plus d'un millénaire après, seul Saint-Paulet-de-Caisson conserve dans son intitulé le souvenir de cette circonscription féodale qui durera jusqu'à la Révolution.

Au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, deux évènements majeurs vont favoriser l'essor de la communauté. Ce sont, dès 1203, l'édification de la Chartreuse de Valbonne, puis la construction de Pont-Saint-Esprit à partir de 1265. Leur réalisation aura d'énormes et durables répercussions économiques, sociologiques et politiques sur la vie des Saint Paulétois.

### **La période révolutionnaire**

En 1790, les chartreux quittent Valbonne et les richesses du monastère sont confisquées par les révolutionnaires du district. Pendant près de trois ans, de 1796 à 1799, la commune est élevée au rang de chef-lieu de canton. Cette circonscription dépend du district de Pont-sur-Rhône, c'est à dire Pont-Saint-Esprit, et elle regroupe six communes : avec le chef-lieu, Aiguèze, Carsan, Laval Saint-Roman, Saint-Alexandre et Saint-Julien de Peyrolas. Le coup d'Etat du 18 brumaire amène la dictature de Bonaparte. En 1800, une refonte générale de l'administration est promulguée : les districts disparaissent pour laisser place aux arrondissements, plus vastes ; les cantons sont remodelés et agrandis. Le petit canton de Saint-Paulet-de-Caisson réintègre celui de Pont-Saint-Esprit dont il avait été momentanément détaché.



Carte de Cassini

### **De l'Empire à la IIIème République**

Le XIXème siècle est marqué par un certain nombre de changements importants. Le cadastre de 1830 nous donne une idée très précise de la configuration du village avant ces transformations. Son aspect général ne doit pas avoir été tellement bouleversé depuis la fin du XIVème siècle et sa fortification. Les remparts ont été soit démolis soit intégrés aux immeubles.

Les chartreux réapparaissent au monastère de Valbonne qu'ils ont racheté en 1836. Abandonnée pendant presque un demi-siècle, la Chartreuse ne tarde pas à retrouver une partie de son ancien éclat. A la fin du siècle, les frères installent à Saint-Paulétois même, une école. Mais, en 1901, la séparation de l'Eglise et de l'Etat les pousse vers un exil définitif.

On commence à exploiter sérieusement le lignite gisant dans le sous-sol de Saint-Julien de Peyrolas. En 1805, pour mettre en valeur ce trésor, se crée une société dirigée par Jacques Aubert. L'année suivante, celle-ci obtient une substantielle concession qui englobe entre autres, une bonne part du territoire Saint Paulétois.

### **Du XXème siècle à nos jours**

Un quartier extérieur au village, le quartier des Sables, a connu un changement profond. Jusqu'à la construction du canal de Donzère Mondragon, on y trouvait plusieurs dunes de sable. Ce sable a été acheté et utilisé par plusieurs entreprises pour la construction du canal. Ce quartier est devenu aujourd'hui un lieu résidentiel très agréable.

Jusqu'au milieu du XIXème siècle, la quasi-totalité des habitants vit à l'intérieur des remparts ou de ce qu'il en reste. Au cours de la seconde moitié du même siècle, de nombreuses habitations s'érigent sur l'emplacement des remparts (le Barry) ou à l'extérieur proche, ce qui délimite le boulevard circulaire actuel. A l'intérieur de l'agglomération, les rues sont étroites ; la circulation des charrettes y est impossible, le soleil y pénètre rarement.

Au début du siècle, de nombreuses maisons sont abandonnées. Cela va permettre d'ouvrir vers 1924-1925 la rue du Mistral. Plus tard, d'autres emplacements vont se transformer en places et placettes. L'effondrement d'une partie du presbytère, puis sa démolition, suivie de celle des maisons Moulin attenantes au café Nury, libèrent l'espace constituant l'actuelle place de l'Eglise.

En 1985, un îlot de maisons en ruines ou à l'abandon a été rasé, donnant naissance à la place de l'Ancien château. D'autres modifications ont eu lieu :

- La croix située près du Monument aux Morts est démolie, car dangereuse ;
- La statue de la Vierge située à l'emplacement de la mairie actuelle est transportée devant la maison Pommier, avenue de la Galerie (Nord) ;
- La croix, autrefois située devant la fleuriste actuelle, a été déplacée et mise sur le terre-plein en face de la maison Beissier-Lavie, avenue de la Galerie (sud).

Avant 1910, le ruisseau de la Mangarèle, qui est actuellement couvert depuis la mairie jusqu'à la maison Raffart, était à l'air libre sur les cinquante derniers mètres de la place, et bordé de peupliers qui étaient une source de revenus pour la municipalité. On doit se rappeler qu'avant la Révolution de 1789, seul un pont, situé au niveau de la mairie moderne, permettait de se rendre de Saint-Paulet vers Saint-Julien. Sur le pourtour du village on trouvait trois fontaines.

Les platanes qui font le charme de Saint-Paulet étaient encore plus nombreux ; on en trouvait une rangée depuis le garage Rocher jusqu'au bout de l'avenue de la Galerie (au sud). Il y en avait un planté en face de la mairie à l'angle de la route de Saint-Julien et de la promenade, un autre qui faisait une tonnelle devant la bibliothèque actuelle. Devant la fontaine Saint-Paul se trouvait un peuplier, arbre de la liberté planté sans doute en 1889.

Dans le village, on ne peut oublier l'ancien château, propriété jusqu'au début du XIX<sup>ème</sup> siècle de la famille du comte de Gabriac, seigneur de Saint-Paulet.

Ce château fut vendu et morcelé, et c'est sur sa partie nord, face à l'Eglise, que furent installées l'ancienne mairie avec sa double volée d'escalier et les écoles, avant de devenir après 1964, des logements municipaux et la salle du troisième âge. A l'extérieur du village existent deux châteaux appartenant à des particuliers, celui de la Conseillère et celui de Balazut.

### **Synthèse et enjeux :**

***La commune jouit d'un riche passé qui offre une importante plus-value au territoire. Il conviendra de rechercher la préservation des vestiges historiques et du patrimoine bâti.***



*Chartreuse de Valbonne*





Chapelle Sainte Agnès

- **Evolution démographique :**

La commune de Saint-Paulet-de-Caisson connaît une hausse régulière de sa population. Entre 1968 et 2020, le nombre d'habitants a presque doublé, enregistrant une croissance de 98%. Ce phénomène est en partie lié à la tendance nationale de repeuplement des zones rurales, où les petites communes comme Saint-Paulet-de-Caisson offrent une qualité de vie attractive, tout en restant à proximité des grands pôles économiques comme ceux du Gard Rhodanien.

Année	Population	Évolution (%)
1968	922	-
1999	1 432	+55,3%
2020	1 825	+27,5%
<b>Total</b>		<b>+98%</b>

### Une population vieillissante

Depuis 2014, la commune observe une tendance au vieillissement de la population, notamment avec une augmentation des catégories d'âge de 60 à 74 ans et de 75 ans et plus. Bien que cette évolution soit encore modérée, elle reflète une tendance nationale marquée par le vieillissement de la population rurale.

Catégories d'âge	2014 (%)	2020 (%)	Évolution
0-14 ans	15%	13%	-2 points
15-59 ans	60%	55%	-5 points
60-74 ans	16%	20%	+4 points
75 ans et plus	9%	12%	+3 points

### Taille et ancienneté des ménages

En parallèle, la taille des ménages à Saint-Paulet-de-Caisson reste dans la moyenne des communes rurales françaises. En 2020, la taille moyenne des ménages est d'environ 2,4 personnes par foyer,

reflétant une légère diminution par rapport aux décennies précédentes des personnes vivant seules ou des couples sans enfants après le départ de ceux-ci.

Année	Taille moyenne des ménages
1999	2,7
2010	2,5
2020	2,4

L'ancienneté d'emménagement des ménages illustre quant à elle une stabilité démographique, avec une partie significative de la population résidant dans la commune depuis plus de 10 ans. Cependant, les projets de développement urbain, notamment dans le secteur de La Prade, ont permis l'arrivée de nouveaux ménages, contribuant à un léger rajeunissement de la population.

Ancienneté d'emménagement	% des ménages
Moins de 5 ans	18%
5 à 10 ans	25%
Plus de 10 ans	57%

### L'impact des nouveaux projets urbanistiques

L'évolution démographique de Saint-Paulet-de-Caisson est marquée par des projets urbanistiques visant à accueillir de nouveaux habitants, en particulier des jeunes ménages. Le développement du secteur de la Prade a permis l'accession à la propriété pour de nombreux jeunes foyers, atténuant partiellement la tendance au vieillissement de la population.

Ces initiatives visent à maintenir l'attractivité de la commune en offrant des logements adaptés aux familles, tout en répondant aux besoins en infrastructures et en services. Grâce à ces efforts, la commune peut espérer un rééquilibrage démographique, en conservant un dynamisme tout en répondant aux enjeux du vieillissement et de la ruralité.

### Conclusion

Saint-Paulet-de-Caisson connaît une évolution démographique positive, marquée par une croissance stable de sa population depuis plusieurs décennies. Bien que la commune fasse face à un vieillissement progressif, les projets de développement urbain en cours, notamment dans le secteur de La Prade, permettent d'attirer de nouveaux habitants et de rajeunir quelque peu sa population.

- **L'activité économique :**

Malgré une tendance au vieillissement de la population, Saint-Paulet-de-Caisson présente une situation économique stable, notamment en ce qui concerne l'emploi. Le taux d'actifs ayant un emploi sur la commune reste constant, oscillant autour de 64% depuis 2014. Cependant, seulement 23,6% des actifs travaillent effectivement sur la commune, ce qui s'explique par la proximité et le dynamisme économique du Gard Rhodanien. Ce territoire accueille de nombreuses activités,

notamment autour des pôles économiques de Bagnols-sur-Cèze et de Marcoule.

Année	Taux d'emploi (%)	Actifs travaillant sur la commune (%)
2014	64%	23,6%
2020	64%	23,6%

### Un territoire industriel à proximité

Saint-Paulet-de-Caisson fait partie d'un bassin de vie fortement influencé par l'industrie nucléaire, même si la commune elle-même n'héberge pas d'activités industrielles majeures. Les sites de Marcoule et de Tricastin, qui sont des centres de production et de recherche nucléaire de renommée internationale, offrent des opportunités d'emploi significatives pour les habitants du village et des communes avoisinantes. De nombreux résidents de Saint-Paulet-de-Caisson travaillent dans ces centres ou dans les entreprises connexes spécialisées dans l'ingénierie, la maintenance, et les technologies de l'énergie.

L'histoire industrielle de Saint-Paulet-de-Caisson est toutefois marquée par son passé minier. Autrefois, la commune jouait un rôle important dans l'extraction de minerais, mais aujourd'hui, cette période est révolue. Le village a tourné la page de son passé minier, orientant son développement vers d'autres secteurs économiques, en profitant de sa proximité avec des pôles industriels dynamiques.

### Des secteurs économiques variés sur la commune

Aujourd'hui, la commune recense 129 établissements actifs dans divers secteurs économiques. 20,9% de ces entreprises sont concentrées dans les domaines du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration, reflétant la vitalité des services aux habitants et aux visiteurs. Ces secteurs bénéficient de l'attractivité touristique de la région et de la proximité avec les grandes routes commerciales.

Secteurs d'activité	Part (%)
Commerce, transport, hébergement, restauration	20,9%
Administration publique, enseignement, santé	17,8%
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	17,8%

Par ailleurs, les 17,8% restants sont dédiés aux secteurs de l'administration publique, de l'enseignement et de la santé, montrant un engagement en faveur des services publics et sociaux sur le territoire. Ces mêmes pourcentages se retrouvent dans les activités scientifiques et techniques, notamment liées aux besoins des industries nucléaires voisines, mais aussi dans des entreprises innovantes et des services aux entreprises.

### Une commune attractive et bien située

Saint-Paulet-de-Caisson se distingue par sa localisation stratégique au cœur du Gard Rhodanien, facilitant l'accès à un large bassin d'emplois, tout en offrant un cadre de vie agréable et préservé. Proche des grands axes économiques et des pôles industriels de Bagnols-sur-Cèze, Tricastin et

Marcoule, la commune attire de nouveaux habitants cherchant à aller vers plus de proximité avec les centres d'emplois et qualité de vie rurale.

Ce bassin de vie industriel représente une force majeure pour l'économie locale, malgré l'absence de grandes industries sur la commune elle-même. Saint-Paulet-de-Caisson reste une commune résidentielle attractive, avec des services de proximité en développement, un tissu associatif dynamique, et un accès facilité aux grandes infrastructures économiques de la région.

- **L'offre commerciale et artisanale et stratégie d'évolution :**

### **Contexte commercial actuel**

La commune de Saint-Paulet-de-Caisson, située à proximité immédiate de Pont-Saint-Esprit, connaît une situation commerciale à la fois dynamique et en mutation. Deux nouvelles implantations dans le secteur de la restauration témoignent d'un certain dynamisme économique local, soulignant une volonté des habitants et des entrepreneurs de renforcer l'attractivité de la commune dans le domaine des services et des loisirs.

Cependant, ce développement est contrasté par la fermeture récente de la boucherie historique du village, un établissement qui faisait partie du cœur commercial et social du village depuis de nombreuses années. À ce jour, aucun repreneur n'a été identifié, ce qui crée un vide dans l'offre commerciale de proximité. Cette perte est accentuée par la mise en liquidation d'une supérette qui avait été ouverte il y a quatre ans. Si cette fermeture est due à des raisons personnelles des gérants, elle laisse tout de même la commune sans point d'alimentation de première nécessité, rendant plus difficile l'accès aux produits de dépannage pour les habitants.

### **Enjeux de la proximité commerciale**

La proximité immédiate de la commune de Pont-Saint-Esprit, qui propose une offre commerciale dense et variée, joue un rôle majeur dans la structuration des habitudes d'achat des habitants de Saint-Paulet-de-Caisson. Avec un hypermarché Lidl situé à moins de trois kilomètres du centre de Saint-Paulet-de-Caisson, les résidents peuvent accéder facilement à une large gamme de produits à prix compétitifs, ce qui rend plus difficile l'émergence ou la survie de commerces alimentaires de proximité au sein même du village.

Malgré cette proximité, la commune de Saint-Paulet-de-Caisson souhaite maintenir un point d'alimentation de première nécessité, qui permettrait aux habitants d'avoir accès à des produits de base sans devoir systématiquement se rendre dans les grandes surfaces des environs. La fermeture de la supérette et de la boucherie accentue le besoin d'un commerce capable de répondre aux besoins quotidiens de la population, en particulier pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, ainsi que pour les situations d'urgence.

### **Stratégie d'évolution et perspectives**

Face à ces défis, la commune de Saint-Paulet-de-Caisson s'engage activement dans la recherche de solutions pour renforcer son offre commerciale locale. Elle se positionne en tant que facilitateur pour accompagner la reprise d'activités commerciales, notamment en encourageant les projets de réouverture d'un commerce d'alimentation générale. La municipalité pourrait envisager plusieurs actions pour attirer des entrepreneurs ou des repreneurs potentiels :

1. **Soutien aux initiatives locales** : La commune pourrait mettre en place (subventions, exonérations fiscales, etc.) pour encourager la reprise de la supérette ou l'ouverture d'un nouveau commerce.
2. **Amélioration de la visibilité** : L'organisation d'événements ou de marchés éphémères pourrait dynamiser le centre-village, attirer des clients potentiels et permettre aux commerçants de tester la viabilité de leur projet avant un engagement sur le long terme.
3. **Partenariats avec des acteurs régionaux** : En collaboration avec les réseaux régionaux de soutien au commerce (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, etc.), Saint-Paulet-de-Caisson pourrait faciliter l'accompagnement des repreneurs à travers des formations, des conseils ou des prêts à taux réduit.
4. **Exploration de nouveaux modèles** : Face aux difficultés rencontrées par les commerces traditionnels, la commune pourrait également encourager des modèles alternatifs, tels que les commerces associatifs, les AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) ou encore des points relais pour les produits locaux et bio.



La stratégie de Saint-Paulet-de-Caisson doit s'articuler autour de la préservation d'une offre de première nécessité pour ses habitants, tout en intégrant les dynamiques économiques du territoire environnant. La proximité de Pont-Saint-Esprit, bien qu'elle apporte une offre commerciale concurrentielle, ne doit pas faire obstacle à la création de services de proximité à l'échelle du village. En se positionnant comme un facilitateur pour les futurs entrepreneurs, la commune peut espérer maintenir une vitalité commerciale adaptée à son échelle, tout en répondant aux besoins fondamentaux de ses habitants.

### **Les entreprises présentes sur la commune :**

#### **SANTE**

- 1 dentiste
- 6 infirmiers associés
- 2 médecins
- 1 pharmacie
- 1 kinésithérapeute
- 2 ostéopathes



#### **ARTISANS**

- 1 ébéniste/installateur Vélux
- 8 entreprises de maçonnerie (dont une réalisant des carrelages)
- 2 entreprises de travaux publics (dont une réalisant des travaux agricoles)
- 1 entreprise de travaux agricoles
- 1 entreprise de sanitaires/chauffage-électricité/plomberie
- 2 entreprises de sables et graviers
- 1 menuisier
- 1 garage multimarque

- 1 brocanteur
- 1 magasin d'antiquités
- 1 horloger
- 1 salon de coiffure
- 1 fleuriste
- 1 entreprise de chauffage/ramonage/plomberie et sanitaires
- 1 électricien
- 1 entreprise de froid/climatisation/électricité/sanitaire

### VENTE DE VIN A LA PROPRIETE

- 7 propriétés

### LES COMMERCANTS

- 1 bar/café/hôtel/journaux
- 4 restaurants
- 1 cave coopérative
- 1 guinguette/restaurant
- 1 boulanger/pâtissier
- 1 traiteur indien
- 2 taxi
- 1 institut de beauté



### ARTISTES

- 2 artistes peintres

### ASSISTANTES MATERNELLES

- 9 assistantes maternelles.

- **Le tourisme :**

A deux pas de l'Ardèche et en lisière de la forêt de Valbonne, ce grand village pétri d'histoire se distingue depuis toujours par une vitalité remarquable. Amateurs de patrimoine, la chapelle Sainte-Agnès et la Chartreuse de Valbonne s'offrent à vous. Adeptes de nature et de randonnées : rendez-vous en forêt de Valbonne. Saint-Paulet de Caisson est réputé pour la qualité de son accueil et le sens de la fête partagé par ses habitants tout au long de l'année.



La commune est dotée de :

- 1 camping pour une capacité de 78 emplacements ;
- 2 hôtels de tourisme pour une capacité de 37 couchages ;
- 13 meublés de tourisme pour une capacité de 156 couchages.



Depuis 2021, un couple a acquis le Domaine de Valbonne (qui n'est pas la Chartreuse de Valbonne). Ce Mas provençal d'une superficie de 35 hectares a été baptisé le Domaine de Valbonne du nom de la forêt domaniale de 1 700 ha qui borde le Domaine.

Construit au XVI<sup>e</sup> siècle, l'activité première de cette magnanerie consistait à la culture des vers à soie.

L'ensemble du Domaine a été entièrement rénové en 2021 afin d'y organiser des événements privés tels que des mariages et séminaires haut de gamme. Le lieu est entièrement privatisable. Au total, ce sont environ 56 personnes qui peuvent être logées sur place et jusqu'à 198 invités qui peuvent être reçus.



Sur les 4 500 personnes reçues pendant les périodes des mariages, 3 000 personnes doivent se loger dans les hôtels et gîtes de la région.

	2024		2023					
	Nbre de mariage		Nbre de mariage		Nbre de mariage		Nbre de mariage	
Total	30	100 %	31	100 %	29	100 %	21	100 %
France	12	40,0 %	14	45,2 %	19	65,5 %	13	61,9 %
Canada	2	6,7 %				%		%
belgique	7	23,3 %				%	1	%
USA	2	6,7 %	6	19,4 %		%	1	%
Grande Bretagne	4	13,3 %	4	12,9 %	2	6,9 %		0,0 %
Suisse	3	10,0 %	2	6,5 %	2	6,9 %	5	23,8 %
Netherland			1	3,2 %		%	1	4,8 %
Luxembourg					1	3,4 %		
Mexique			1	3,2 %		%		
Danemark			1	3,2 %		%		
Libanais			1	3,2 %		%		
Allemagne			1	3,2 %	2	6,9 %		
Roumanie					1	3,4 %		
Tahiti					1	3,4 %		
Equateur					1	3,4 %		

Cela représente une dépense de 450 000€ pour le logement.

Cette estimation ne prend pas en compte les frais de bouche et dépenses diverses générés lors de leur présence dans la région.

A titre d'exemple, l'hôtel de Saint-Paulet-de-Caisson nous a remonté que 80% ses réservations proviennent des prestataires utilisés dans le cadre des mariages.

L'activité naissante du Domaine de Valbonne génère des retombées financières estimées pour la région du mois de mai à mi-octobre entre 2 550 000€ et 2 800 000€.

L'estimation en création d'emplois directs et indirects est estimée entre 50 et 70 personnes.

Ce chiffre devrait être en croissance constante compte tenu de l'orientation haut de gamme et du développement de l'activité séminaire dans les prochaines années.

- **L'agriculture :**

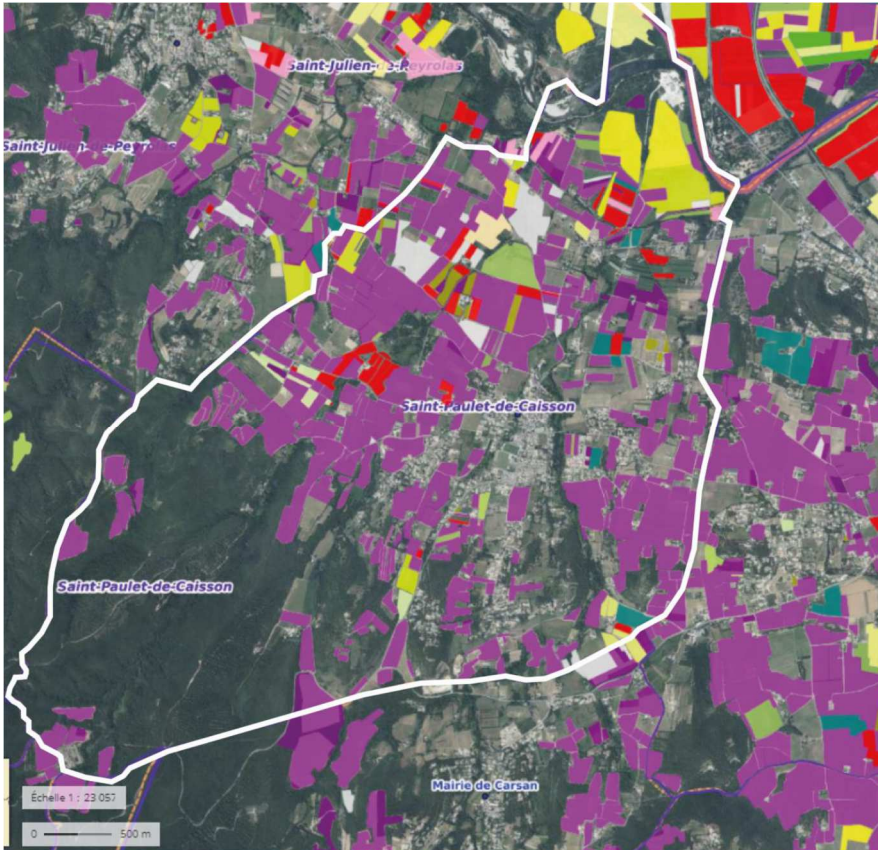
La commune est située dans la vallée du Rhône. Il s'agit d'une petite région agricole occupant la frange Nord-Est du département du Gard. En 2020, l'orientation technico-économique de l'agriculture sur la commune est la viticulture.

Le nombre d'exploitations agricoles en activité et ayant leur siège dans la commune est passé de 66 lors du recensement agricole de 1988 à 54 en 2000 puis à 41 en 2014 et enfin à 29 en 2020, soit une baisse de 56 % en 32 ans.

Le même mouvement est observé à l'échelle du département qui a perdu pendant cette période 61% de ses exploitations. La surface agricole utilisée sur la commune a également diminué, passant de 725 ha en 1988 à 620 ha en 2020. Parallèlement la surface agricole utilisée moyenne Saint-Paulet-de-Caisson était et reste une commune agricole.

Depuis 20 ans, le nombre d'exploitations a diminué mais la surface agricole utilisée est en augmentation. Les agriculteurs de Saint-Paulet-de-Caisson entretiennent donc une bonne partie de la surface communale et même une partie des surfaces communales des communes environnantes et cela, tout en respectant l'environnement et les paysages.





Orge
Autres céréales
Colza
Tournesol
Autre oléagineux
Protéagineux
Plantes à fibres
Semences
Gel (surface gelée sans production)
Gel industriel
Autres gels
Riz
Légumineuses à grains
Fourrage
Estives et landes
Prairies permanentes
Prairies temporaires
Vergers
Vignes
Fruit à coque
Oliviers
Autres cultures industrielles
Légumes ou fleurs
Canne à sucre
Arboriculture
Divers
Non disponible

L'avenir est plus incertain. La viticulture subit une importante crise qui pourrait modifier en profondeur l'orientation des exploitations et des paysages dans le département.

Les perspectives d'évolution de l'agriculture sur Saint-Paulet-de-Caisson laissent présager d'importants bouleversements. En effet, à moyen terme, les reprises d'exploitations dans le cadre familial ne paraissent pas toutes assurées. Les intentions d'arrachage, au vu de la crise viticole actuelle, vont augmenter, créant principalement au nord de la commune des friches qu'il faudra gérer.

Le constat fait, montre que l'on retrouve toujours les mêmes caractéristiques :

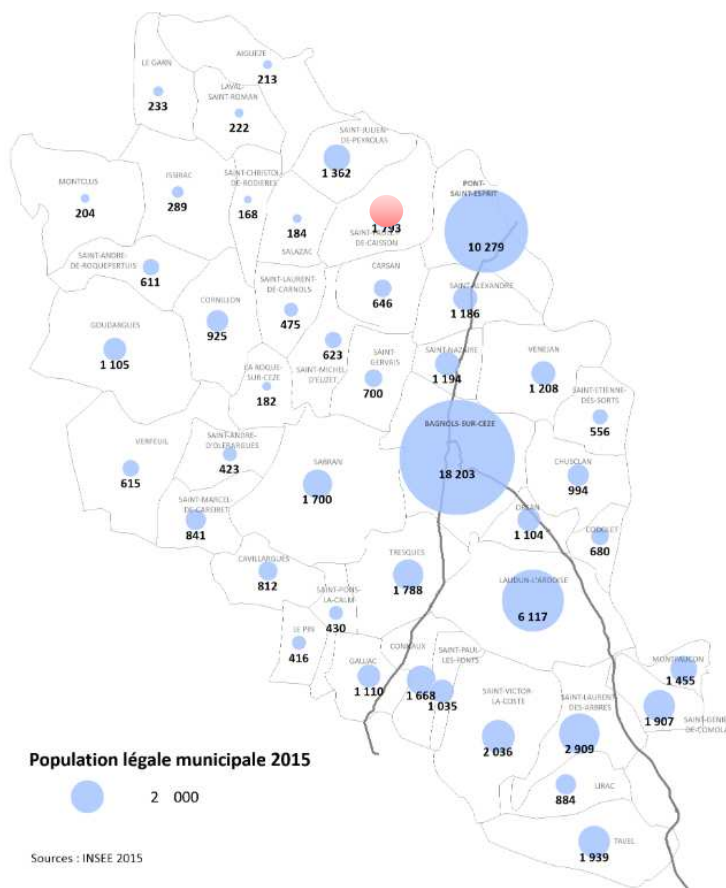
- Un nombre d'exploitants qui diminue ;
- Un territoire communal toujours mis en valeur, mais avec une augmentation des friches au nord de la commune ;
- Des agriculteurs vieillissant sans perspective de reprise des exploitations.

- **L'habitat :**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) identifie ainsi trois secteurs distincts au sein du territoire du Gard Rhodanien :

- le secteur « Rhône-Industrie » le long de la vallée du Rhône, caractérisé par la présence des axes de communication principaux (RN86 / D6086) et des locomotives économiques et industrielles que sont le pôle nucléaire de Marcoule et le pôle industriel de Laudun l'Ardoise;
- le secteur de « destination tourisme vert », autour des vallées de la Cèze et de l'Ardèche, où sont localisés les principaux sites touristiques du territoire et plusieurs villages labellisés « Plus beaux villages de France » ;

- le secteur « œnotourisme » principalement marqué par les activités viticoles et dont l'attractivité est spécifiquement liée à la production de crus de qualité.



Saint-Paulet-de-Caisson est définie dans le SCOT du Gard Rhodanien comme une des trois communes d'appui :

### LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

Catégorie de logement	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
<b>Ensemble</b>	<b>315</b>	<b>347</b>	<b>482</b>	<b>571</b>	<b>669</b>	<b>891</b>	<b>968</b>	<b>1 026</b>
Résidences principales	263	281	373	471	585	735	775	838
Résidences secondaires et logements occasionnels	30	19	62	67	62	123	118	103
Logements vacants	22	47	47	33	22	33	75	85

(\*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 au RP2021 exploitations principales.

- Diversifier l'habitat pour répondre aux besoins des jeunes ménages, des personnes âgées et des ménages qui peuvent connaître des difficultés ;
- Stopper l'étalement et le mitage urbain pavillonnaire et prioriser le réinvestissement des espaces urbanisés ;

Mettre en adéquation l'accueil de nouveaux arrivants avec le niveau d'équipements existant et la préservation du cadre paysager et du cadre de vie rural.

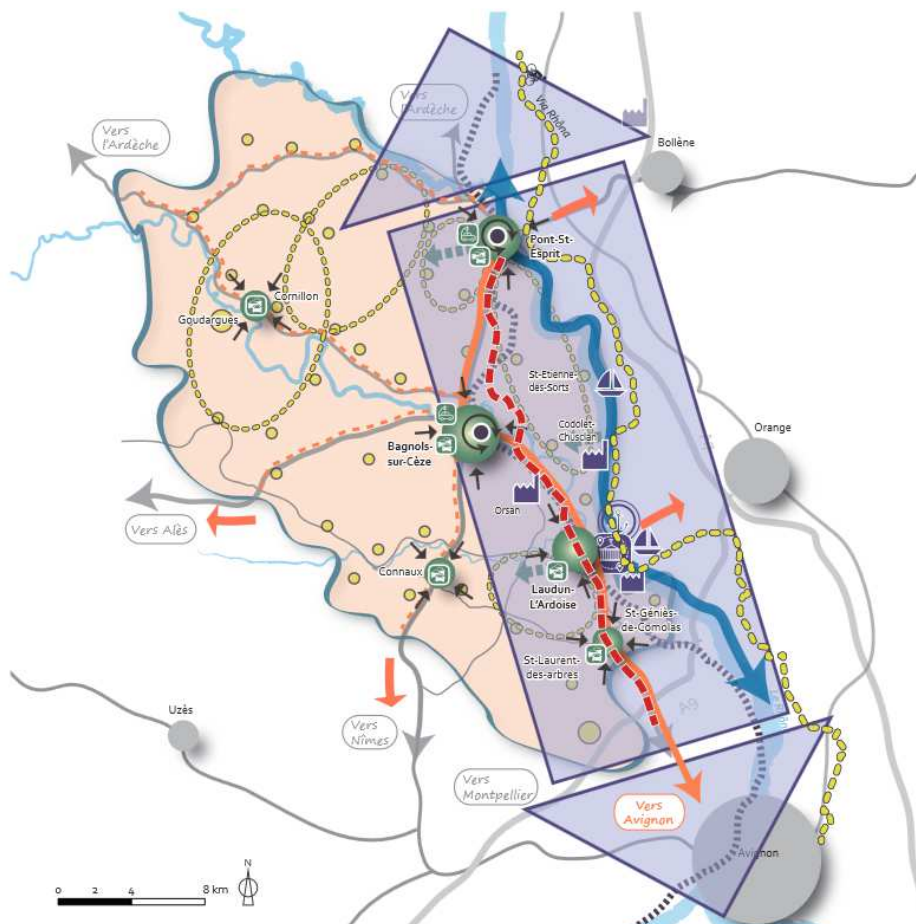
## • La mobilité :


La majorité des déplacements domicile-travail en dehors de la commune s'effectue au sein même du département du Gard. Toutefois, les départements de la Drôme et de l'Ardèche (Région Rhône-Alpes) ainsi que du Vaucluse (Région PACA) constituent des pôles d'emplois importants.

Une partie des déplacements de la population s'organise dans un espace restreint et concerne l'accès aux besoins de la vie quotidienne. Il est donc important de repenser l'espace de proximité et de proposer pour ces déplacements quotidiens de courte distance, une alternative à la voiture et plus particulièrement au sein des communes structurantes du territoire.





Pour ce faire, il conviendra, en plus de la promotion d'un mode de développement plus regroupé, de :

- Requalifier et aménager des espaces publics apaisés où le piéton et le cycle sont prioritaires ;
- Structurer une trame de déplacements doux, sécurisée et agréable, permettant de relier sans rupture les zones d'habitat aux différents services et équipements structurants de la commune. Ces aménagements, en lien avec les boucles cyclo touristiques déjà mises en place sur le territoire, le réseau de chemins de randonnée touristiques (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées du Gard - PDIPR 30) et la connexion avec la Via Rhôna passant à Pont-St-Esprit peuvent être également vecteurs de développement touristique.
- Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique liées aux déplacements sur le territoire ;
- Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages ;
- Faciliter les déplacements et la mobilité vers l'extérieur.





 **Intensifier les connexions avec les territoires voisins** notamment au sein de la vallée du Rhône (meilleur accès aux grands équipements extérieurs)

**Valoriser le potentiel multimodal du territoire pour gérer les flux économiques**

-  - Soutenir le pôle multimodal logistique de Laudun-l'Ardoise
-  - Promouvoir le Rhône comme infrastructure de transport
-  - Appuyer le développement du port de L'Ardoise et travailler sur la complémentarité avec les ports de la basse vallée du Rhône
-  - Valoriser les équipements touristiques existants : halte touristique fluviale et port de plaisance








**Soutenir, en partenariat avec les territoires concernés, le projet de réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire en rive droite du Rhône :**

-  - Aménager des pôles d'échange multimodaux fonctionnels et accessibles autour des 2 principales gares ferroviaires
-  - Intensifier les fonctions et la qualité urbaines au sein du quartier de gare de Bagnols-sur-Cèze et valoriser le potentiel foncier et immobilier autour de la gare de Pont-St-Esprit (en prenant en compte le risque d'inondation)



- Organiser le rabattement tous modes vers les pôles principaux

**Rendre l'offre en transport en commun plus attractive et impulser un changement dans les comportements individuels**

-  - Renforcer l'offre en transport en commun structurante sur l'axe Pont-st-Esprit / Bagnols-sur-Cèze / Laudun-L'Ardoise / Avignon en complémentarité avec l'offre ferroviaire et les territoires voisins
-  - Coordonner l'offre de transports en commun avec les territoires voisins
-  - Conforter des axes TC secondaires, notamment vers Alès et Nîmes
-  - Mettre en place un service de navette électrique au sein des 2 principaux pôles urbains et promouvoir le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur l'ensemble du territoire
-  - Mailler le territoire d'aires de covoiturage
-  - Favoriser la mise en place de plans de déplacement d'entreprises ou de zone (coopération CA du Gard Rhodanien et entreprises)
-  - Miser sur le numérique pour répondre à certains besoins en déplacements

 **Mettre en oeuvre la rhodanienne et réaliser les**

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024



ID : 030-200034692-20241216-DEL195\_2024-DE



**territoires voisins et faciliter les déplacements internes**

Octobre 2017



**déviations de Bagnols-sur-Cèze et L'Ardoise,** levier permettant notamment d'apaiser les centres urbains

**Aménager des itinéraires modes doux agréables et sécurisés**

-  - Comme alternative crédible pour les déplacements fonctionnels de proximité au sein des communes, au sein des opérations nouvelles et en connexion avec l'existant
-  - Comme vecteur de développement touristique (boucles cyclotourisme...)

## • **La transition écologique et énergétique :**

### **Un engagement fort dans la transition énergétique**

Saint-Paulet-de-Caisson s'inscrit pleinement dans le cadre des obligations nationales et mondiales en matière de transition énergétique. Consciente des enjeux environnementaux actuels, la commune a déjà entrepris de nombreuses actions pour réduire son empreinte carbone et encourager un mode de vie plus durable pour ses habitants. Ces initiatives s'alignent sur la volonté générale de lutter contre le changement climatique et de promouvoir des pratiques énergétiques responsables.

### **Une situation géographique favorable**

Le territoire de Saint-Paulet-de-Caisson bénéficie d'une situation géographique idéale pour le développement des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire. Cet atout naturel permet à la commune de participer à un projet plus large porté par l'Agglomération, qui vise à atteindre les objectifs fixés par la Région Occitanie : devenir une Région à Énergie Positive d'ici 2050. Pour atteindre cet objectif, l'Agglomération et la commune collaborent pour maximiser l'exploitation des ressources solaires disponibles, notamment par l'installation de centrales photovoltaïques.

### **Des actions concrètes déjà engagées**

Depuis plusieurs années, Saint-Paulet-de-Caisson a initié plusieurs projets visant à renforcer la durabilité énergétique de son territoire :

- La rénovation de tout son parc d'éclairage public soit 250 points lumineux équipés de LED basse consommation et l'abaissement de l'intensité lumineuse de 70 % à 30 % entre 23h30 et 5h00 ;
- La rénovation de tous les éclairages extérieurs des bâtiments communaux en LED avec le programme des CEE ;
- La mise en place via la communauté d'agglomération de Gard rhodanien de la redevance incitative à partir de janvier 2024 pour tous les habitants y compris pour les bâtiments communaux ;
- La mise en place de composteur collectif pour les habitations du centre du village ;

- L'école publique Philippe Perrin a reçu du ministère de l'éducation nationale 3 expertises. La labellisation « E3D » (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) a été développée par le ministère chargé de l'éducation nationale pour reconnaître et encourager les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable ;
- Le restaurant scolaire qui prépare en moyenne 160 repas chaque midi sur place avec des denrées issues d'un circuit court, a servi plus de 6 000 plats bio durant l'année scolaire. Il a également servi une fois par semaine du pain bio provenant d'un paysan-boulangier d'une commune limitrophe ;
- Un audit thermique dans le cadre du décret tertiaire de l'école publique Philippe Perrin a été réalisé, celui-ci débouchera prochainement sur une opération de travaux d'isolation et d'optimisation des moyens de chauffage ;
- Un parc de panneaux solaires de 240 m<sup>2</sup> a été installé sur la toiture de la salle des fêtes. Sa production est revendue à Enedis. A ce jour, ces panneaux ont économisé plus de 100 tonnes de CO2 non rejeté ;
- Une double borne de recharge pour véhicule électrique a été installée à proximité des installations sportives, médiathèque et médicale. Celle-ci a connu une augmentation de 140% de consommation en 1 an et a permis d'économiser 2.2 tonnes de CO2 non rejeté ;
- Le bâtiment mairie/salle des fêtes a été rénové en 2020 avec un volet thermique et énergétique important soutenu par la région Occitanie ;
- En 2024, la commune a modifié le PLU afin de permettre une installation de 5 ha de panneaux agrivoltaïques.

Le SCOT Gard Rhodanien, document stratégique de l'aménagement du territoire, intègre également ces préoccupations. Il vise à « tendre vers plus d'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables » (Article 3-4), en orientant principalement la production d'énergie solaire vers les sites dégradés ou imperméabilisés, et en intégrant le photovoltaïque sur les toitures des grandes surfaces commerciales et des nouvelles constructions.

### **De nouveaux projets pour renforcer la transition énergétique**

Fort de ces premiers succès, la commune entend poursuivre et approfondir son engagement en développant plusieurs projets structurants. Un des projets phares consiste en l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le parking communal. Ce projet permettra de produire une énergie renouvelable localement, réduisant la dépendance aux énergies fossiles, tout en optimisant l'utilisation des surfaces imperméabilisées, conformément aux recommandations du SCOT Gard Rhodanien.

En parallèle, Saint-Paulet-de-Caisson projette d'équiper les toitures des bâtiments des services techniques de panneaux solaires. Cette initiative s'inscrit dans la dynamique régionale et territoriale en faveur des énergies renouvelables, contribuant à l'autonomie énergétique de la commune et à la réduction des coûts énergétiques à long terme.

### **Une transition énergétique au quotidien**

Au-delà des grands projets d'infrastructure, la commune souhaite également inscrire la transition énergétique dans le quotidien de ses habitants. Dans les écoles, par exemple, la confection des repas au restaurant scolaire s'oriente de plus en plus vers les circuits courts et les produits biologiques. L'objectif est de renforcer cette démarche dans les années à venir, en réduisant

l'empreinte carbone liée au transport des denrées alimentaires tout locaux.

## Accompagner les habitants vers un changement global

Pour que cette transition soit véritablement durable, Saint-Paulet-de-Caisson envisage également de mettre en place des actions de sensibilisation et de soutien destinées aux habitants. La commune souhaite accompagner les foyers dans la réalisation de travaux d'amélioration énergétique, tels que l'isolation des bâtiments ou l'installation de panneaux solaires individuels. En facilitant l'accès à des subventions et en partageant des informations sur les aides disponibles, Saint-Paulet-de-Caisson aspire à faire de cette transition énergétique un projet partagé à l'échelle du territoire.

## Conclusion

Grâce à une politique volontariste et des projets concrets, Saint-Paulet-de-Caisson s'engage activement dans la transition énergétique, tant sur le plan des infrastructures que dans les actions du quotidien. En s'appuyant sur sa situation géographique favorable et en participant aux objectifs régionaux de Région à Énergie Positive d'ici 2050, la commune entend maximiser son potentiel en énergies renouvelables. En misant sur les énergies solaires, les circuits courts et la mobilisation des habitants, Saint-Paulet-de-Caisson contribue à répondre aux enjeux climatiques tout en améliorant la qualité de vie de ses résidents.

- **L'offre de service à la population :**

## Offre de services et d'équipement

Saint-Paulet-de-Caisson, comme la plupart des villages du Languedoc, regroupe une majorité d'équipements publics dans le centre, ou à proximité immédiate. Cela s'explique par l'évolution historique des tissus urbains, dont le développement vernaculaire imposait une relation spatiale directe entre l'habitat et les activités de toute nature, non liées à la culture du sol.

Le noyau villageois s'est d'abord développé autour des équipements culturels et religieux qui structuraient le bâti et les espaces publics qui leur étaient associés et rythmaient fortement la vie du village. Aujourd'hui les équipements d'autres natures, culturelles, éducatives, institutionnelles ou sportives occupent les espaces qui étaient restés libres à proximité immédiate du noyau villageois. On peut lire, à travers la répartition des équipements, une partie de l'histoire du développement urbain de la commune, de ses influences territoriales, de ses nécessités et besoins, de son économie générale.

La commune bénéficie d'une offre d'équipements et de services importantes qui lui permet de répondre aux besoins de son bassin de vie.

Saint-Paulet-de-Caisson dispose dans le domaine de la santé et de l'action sociales de plusieurs types de services :

- D'un Centre d'Action Sociale (CCAS) intervenant dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales ;
- D'une maison en partage de 14 logements ;
- D'un dentiste ;
- De 6 infirmiers associés ;
- De 2 médecins ;

- D'une pharmacie ;
- D'un kinésithérapeute ;
- De 2 ostéopathes.

Dans le domaine de la petite enfance et scolaire, la commune propose plusieurs types de services :

- D'un groupe scolaire Philippe PERRIN composé d'une école maternelle et d'une école élémentaire qui accueille 203 élèves ;
- D'un restaurant scolaire qui réalise sur place environ 160 repas par jour ;
- D'une garderie matin et soir ;
- D'une crèche multi-accueil (compétence de la communauté d'agglomération) ;
- D'un centre aéré ALSH tous les mercredis et 1 mois durant la période estivales (compétence de la communauté d'agglomération).

Pour l'enseignement du secondaire, la commune dépend de Pont-Saint-Esprit.

### Offre culturelle et sportive

Saint-Paulet-de-Caisson compte plus de 27 associations. Elles interviennent dans le domaine sportif, culturel, loisirs, environnement, patrimoine...

Des manifestations importantes sont le rendez-vous des habitants mais aussi des habitants des communes avoisinantes : Féria de Pentecôtes, Fête Votive, Marché aux Puces, course La Crapahutte...

La commune a réalisé la rénovation de la place de l'ancien Château. Elle a ainsi créé un espace scénique propice à des événements culturels : concerts, théâtres, bodéga durant la féria de Pentecôte...

En 2022, grâce à la mutualisation de différentes associations avec l'appui de la commune, un label « Les instants Saint-Paulétois » a été mis en place. Ce label se présente sous la forme de deux programmations : les saisons « Printemps-été » et « Automne-hiver ». Celles-ci regroupent toutes les manifestations de ces périodes et bénéficient du soutien de la commune. Une autre programmation, « Le sport pour tous », a également été mise en place pour l'offre sportive de la commune, reprenant de manière synthétique toutes les activités sportives disponibles. Cette initiative vise à faire connaître à l'ensemble de la population les activités à leur disposition, ainsi qu'à promouvoir le sport et le lien social qu'il peut générer.



SAINT-PAULET-DE-CAISSON	
Aïkido / Jukenpo	Mardi 17h30-18h30 à partir de 7 ans
Football	Equipes mixtes à partir de 5 ans
Gym douce	Mercredi 18h-19h
Gym d'entretien adultes	Jeudi 18h-19h
Laïdo-Jodo-Kendo	Mardi 18h30-19h30 à partir de 12 ans
Pétanque	Lundi et jeudi à partir de 14h
Pilates	Mardi 12h15-13h15 et vendredi 9h-10h
Savate	Mercredi 19h-21h à partir de 14 ans
Stretching	Lundi 18h-19h
Tai Ji Quan	Mardi 19h30-20h30
Terrain multisports	Accès libre Basket-Hand.
Tennis	3 courts de tennis
Tennis de table	Lundi 20h30-22h
Vélo adultes	Lundi, jeudi et samedi à partir 13h30
Yoga	Mardi 15h-16h30

saintpauletdecaisson.fr

Enfin, depuis deux ans, « La journée des associations » est organisée en juin en partenariat avec tout le tissu associatif.

Concernant les infrastructures sportives, Saint-Paulet-de-Caisson est équipée de :

- De 2 stades de football ;
- D'un skate parc ;
- De 3 terrains de tennis ;
- 
- De terrains de pétanques ;
- D'un plateau multisports ;
- D'une salle des fêtes qui accueille de nombreuses activités sportives (ping-pong, pilâtes, gymnastiques douces, savates, arts martiaux, stretching, yoga, programme Pied, handisport, ...).

Dans le domaine de la culture, en plus de nombreuses associations présentes autour du patrimoine, du théâtre, des arts et de la musique, la commune dispose d'une médiathèque.





⇒ **Synthèse du Diagnostic et identification des enjeux de la commune**

Atouts :	Faiblesses :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une situation attractive et favorable entre deux bassins de vie : le bassin Bollène/ Pierrelatte et le bassin de Bagnols sur Cèze / Laudun l'Ardoise.</li> <li>- Identifier dans le SCOT commune d'appui de la ville de Pont-Saint-Espirit.</li> <li>- Une commune à proximité (15 km) du site nucléaire de Marcoule et de Tricastin.</li> <li>- Un territoire rural particulièrement bien desservi : autoroute A7 (13 km), la RN 86 et la gare TER de Pont-Saint-Espirit (3km).</li> <li>- Arrivée régulière de nouvelle population.</li> <li>- Un cadre de vie de qualité, reconnu et recherché, qui bénéficie d'une image positive portée au travers le tissu associatif.</li> <li>- Des commerces et des services de proximité attractifs.</li> <li>- Un patrimoine (Chartreuse de Valbonne, Chapelle Ste Agnès) et un milieu naturel (Forêt domaniale de Valbonne, rivière de l'Ardèche) à préserver.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'absence de structure sportive couverte.</li> <li>- Des commerces et des services à maintenir voire à développer.</li> <li>- Une commune pas assez tournée vers le tourisme.</li> <li>- Une désertification médicale qui s'annonce sur la commune et déjà existante sur le canton.</li> </ul>
Opportunités :	Menaces :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune est sur le bassin d'emploi de 2 sites nucléaire (Marcoule et Tricastin).</li> <li>- La Chartreuse de Valbonne en vente pour la création d'un hôtel de luxe.</li> <li>- La création d'une réserve boisée intégrale sur une partie de la forêt domaniale.</li> <li>- Un réseau d'itinéraire de randonnées (pédestre, VVT) existant et connecté à l'échelle de la communauté d'agglomération.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une ancienne école au centre du village à requalifier.</li> <li>- Un environnement qui se dégrade en lien avec les enjeux climatiques</li> <li>- Une agriculture en souffrance.</li> <li>- Ne pas pouvoir adapter l'offre d'équipements et de services à la population en place, jeune, familiale et active.</li> </ul>

## **Article 3 : La stratégie et le projet de développement**

Le projet de développement de Saint-Paulet-de-Caisson s'articule autour de trois axes majeurs, avec pour objectif principal de maintenir son rôle de commune d'appui à l'échelle locale, tout en renforçant son attractivité et en améliorant la qualité de vie de ses habitants. La municipalité souhaite répondre aux besoins grandissants de sa population en développant des infrastructures modernes, en préservant son cadre de vie, et en s'inscrivant activement dans la transition énergétique.

### **Axe 1 : Conforter l'offre en équipements publics, sportifs et de loisirs**

Avec une population de moins de 2 000 habitants, Saint-Paulet-de-Caisson bénéficie d'un tissu associatif très dynamique, avec 27 associations, dont 10 sont dédiées aux activités sportives. Pour soutenir cette vitalité et répondre aux besoins exprimés par les associations et le milieu éducatif, la municipalité envisage la création d'un espace sportif spécifique, afin de soulager la salle des fêtes, qui est actuellement utilisée pour plusieurs activités sportives.

En parallèle, pour maintenir les services publics et même en créer de nouveaux, la commune souhaite réhabiliter ses anciennes écoles. Cette réhabilitation permettrait de valoriser son patrimoine tout en répondant aux nouveaux besoins de la population, tels que des espaces communautaires ou des services de proximité.

### **Axe 2 : Agir sur la qualité de vie**

Face à l'accueil de nouveaux habitants, la municipalité souhaite améliorer la mobilité douce et le stationnement pour favoriser un cadre de vie plus agréable. Parmi les projets envisagés, on compte l'augmentation des capacités de stationnement en périphérie, avec la création de cheminements piétons sécurisés vers le centre du village, facilitant l'accès aux commerces et services locaux.

Le développement de la pratique du vélo est aussi une priorité : des pistes cyclables spécifiques seront aménagées pour relier les différents quartiers au centre du village, accompagnées de lieux de stationnement et de bornes de recharge pour vélos électriques.

Pour améliorer encore son cadre de vie, la commune prévoit de requalifier l'espace du lavoir, actuellement sans intérêt architectural. Ce site serait transformé en une zone d'accueil pour food trucks et/ou un marché hebdomadaire, répondant à un besoin d'animation commerciale. De plus, la municipalité envisage l'acquisition d'une parcelle proche du centre pour aménager un espace naturel, offrant aux habitants et aux touristes un lieu de détente en pleine nature, permettant de profiter d'un espace frais et accueillant, notamment lors des périodes estivales.

### **Axe 3 : Favoriser la sobriété énergétique**

Dans le cadre de la transition énergétique et des actions portées par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, Saint-Paulet-de-Caisson poursuit ses efforts pour améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments communaux. Parmi les priorités, la rénovation énergétique de l'école publique, actuellement chauffée au fioul, est un enjeu crucial. La commune vise à réduire significativement sa consommation énergétique, en privilégiant des solutions plus respectueuses de l'environnement.

La municipalité s'engage également à diviser par deux la consommation électrique du stade en remplaçant les projecteurs actuels par des systèmes à LED.

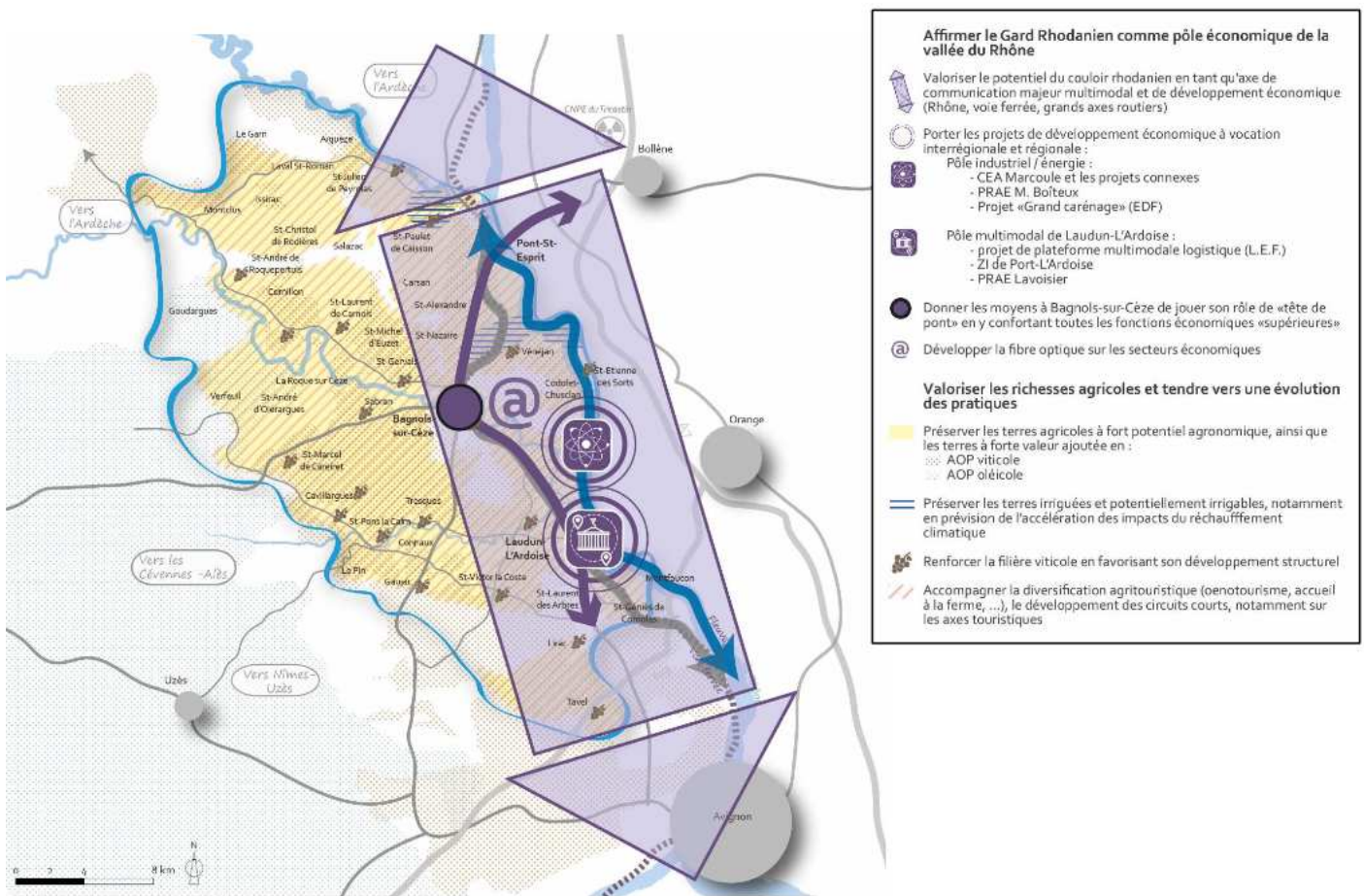
Enfin, dans le cadre de la création d'un nouveau parking, la commune installera des ombrières photovoltaïques pour produire une énergie renouvelable tout en apportant de l'ombre aux véhicules. Elle prévoit également de couvrir les 800 m<sup>2</sup> de toiture des ateliers municipaux avec des panneaux photovoltaïques, contribuant à l'autonomie énergétique de la commune tout en participant aux objectifs de la région Occitanie de devenir une région à énergie positive d'ici 2050.

### Conclusion

Grâce à cette stratégie de développement cohérente et ambitieuse, Saint-Paulet-de-Caisson souhaite se positionner comme un modèle de commune rurale dynamique, respectueuse de l'environnement et soucieuse du bien-être de ses habitants. En investissant dans ses infrastructures sportives, en améliorant la qualité de vie et en favorisant la transition énergétique, la commune se prépare à relever les défis du futur tout en préservant son identité et son attractivité.

De plus, Saint-Paulet-de-Caisson entend s'appuyer sur les locomotives économiques du territoire, telles que Pont-Saint-Esprit et les grands axes de développement économique, afin d'organiser les retombées positives pour l'ensemble du bassin de vie. Cette approche vise à garantir que la prospérité générée bénéficie à tous les acteurs du territoire, renforçant ainsi la cohésion sociale et économique au niveau local.

### S'appuyer sur les locomotives économiques et organiser les retombées pour l'ensemble du bassin de vie



## Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des **fiches actions** (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2026** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel d'actions 2022-2026 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie et CA du GARD RHODANIEN, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2027-2028, un nouveau programme pluriannuel d'actions sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat Bourg-Centre et de ses annexes, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.I) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagées sur le territoire pour 2022-2028.

### Le programme pluriannuel d'actions 2022-2026

Pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, et sous réserve d'un dépôt de demande de subvention et d'une instruction finalisée, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an et par commune quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « désimperméabilisation et renaturation des espaces publics et des cours d'écoles » ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) ».

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Calendrier prévisionnel				Pacte Vert
		2024	2025	2026	2027-2028	
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Conforter l'offre en équipements sportifs et de loisirs</b>						
<b>ACTION 1.1</b> <i>Développer l'offre en équipements publics</i>	<i>Projet 1.1.1</i>					
	<i>Projet 1.1.2</i>					
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Agir sur la qualité de vie</b>						
<b>ACTION 2.1</b> <b>Mobilités</b>	<i>Projet 2.1.1</i>					
	<i>Projet 2.1.2</i>					
	<i>Projet 2.1.3</i>					
<b>ACTION 2.2</b> <b>Cadre de vie</b>	<i>Projet 2.2.1</i>					
	<i>Projet 2.2.2</i>					
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Favoriser la sobriété énergétique</b>						
<b>ACTION 3.1</b> <b>Rénovation énergétique des bâtiments publics</b>	<i>Projet 3.1.1</i>					
	<i>Projet 3.1.2</i>					
<b>ACTION 3.2</b> <b>Energies renouvelables</b>	<i>Projet 3.2.1</i>					
	<i>Projet 3.2.2</i>					

## Article 5 : les partenaires

### **Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du territoire communautaire du Gard rhodanien**

Le Projet de Territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien traduit une **volonté partagée** élaborée sur la base de nos acquis pour :

- Conforter nos politiques publiques actuelles ;
- Garantir la préservation de nos ressources ;
- Maintenir l'attractivité de notre territoire.

Pour cela, il a été défini 5 axes prioritaires dans le projet de territoire.

### **AXE 1 - ENVIRONNEMENT ET ÉCOLOGIE**

#### **✓ 4 CHANTIERS PRIORITAIRES :**

- Protéger l'eau, la faune et la flore en limitant les pollutions et les pesticides ;
- Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire.
- Limiter la production de déchets et valoriser ceux produits sur le territoire.
- Accompagner l'agriculture dans les nouvelles contraintes climatiques et environnementales.

## AXE 2 - MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS

### ✓ 3 CHANTIERS PRIORITAIRES :

- Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique liées aux déplacements sur le territoire ;
- Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages ;
- Faciliter les déplacements et la mobilité vers l'extérieur.

## AXE 3 - QUALITÉ DE VIE ET DE SERVICES

### ✓ 6 CHANTIERS PRIORITAIRES :

- Soutenir la vitalité des communes rurales ;
- Recréer des centralités attractives et dynamiques au service des habitants du territoire et des touristes ;
- Offrir à tous les enfants et aux jeunes les moyens de s'épanouir et de bien grandir ici ;
- Accompagner et faciliter le vieillissement de la population et des personnes en situation de handicap ;
- Garantir à tous un accès à des soins médicaux de qualité, devenir un « territoire de santé » ;
- Accueillir et protéger les plus fragiles.

## AXE 4 - ÉCONOMIE ET EMPLOI

### ✓ 5 CHANTIERS PRIORITAIRES :

- Développer l'offre de formation, en cohérence avec les besoins du territoire ;
- Accompagner les porteurs de projets et la création d'entreprises et d'emploi ;
- Soutenir l'expérimentation et l'innovation des entreprises du territoire ;
- Soutenir la structuration de filières agro-alimentaires locales rémunératrices et créatrices d'emplois ;
- Développer un tourisme durable.

## AXE 5 - GOUVERNANCE ET CITOYENNETÉ

### ✓ 3 CHANTIERS PRIORITAIRES :

- Structurer, animer une gouvernance politique et citoyenne qui stimule les complémentarités et le « faire ensemble » ;
- Encourager et faciliter l'engagement citoyen, donner les moyens d'agir en termes d'instances et de budget ;
- Animer et mobiliser autour de la mise en œuvre du projet de territoire, en associant toutes les parties prenantes : entreprises, associations, acteurs et partenaires.

### Article 5-2: Modalités d'intervention et contributions

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien assure l'animation et le suivi des programmes de développement territorial, pour lesquels elle est signataire de divers dispositifs contractuels avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Gard et l'Union Européenne. Elle est entre autre chargée d'organiser les instances de suivi et de pilotage pour :

- Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026 ;

- Le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 ;
- L'Approche Territoriale Intégrée pour la priorité 5 du programme FEDERFSE+ Occitanie 2021-2027 et le programme LEADER 2023-2027, et le GAL des Cévennes au Rhône, en lien avec la Région Occitanie autorité de gestion des fonds européens.

Ainsi, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien en tant que coordonnatrice du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, suit et accompagne les communes Bourg Centre, dont celle de Saint-Paulet-de-Caisson, afin de garantir une cohérence d'ensemble et d'intégrer les actions dans les Programmes Opérationnels annuels.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien alloue annuellement une enveloppe de fonds de concours de plus de 700 000 € à ses communes membres, destinée à soutenir les investissements communaux qui répondent aux axes du projet de territoire.

En cohérence avec les ambitions du projet de territoire pour la lutte contre la pollution de l'air et le réchauffement climatique, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien a mis en place un fonds mobilité « modes doux 2022-2026 », afin de favoriser la pratique des modes doux sur le territoire.

Enfin, elle accompagne les communes situées dans son périmètre géographique dans la recherche de subventions auprès des partenaires financiers et fait le lien avec l'ensemble des dispositifs de contractuels dont elle est signataire.

## **Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Conseil départemental du Gard et modalités d'intervention et contributions Conseil départemental du Gard**

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles ainsi que le numérique, apportera son soutien à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du Bourg centre de Saint-Paulet-de-Caisson dans le cadre des compétences conférées par la loi NOTRe.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du contrat Bourg Centre Occitanie (BCO) en tant que partenaire ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au contrat cadre BCO : Il s'est en effet depuis longtemps impliqué fortement dans le soutien en subvention aux projets d'équipement des communes et de leurs groupements pour plusieurs raisons :

- Le Gard est composé d'un grand nombre de petites communes qui constituent le premier échelon de la vie démocratique mais ne peuvent souvent pas assurer sur leurs seules ressources les équipements indispensables à la satisfaction des besoins de base de leurs habitants.

- Par ailleurs, la préoccupation du maintien du niveau d'activité des entreprises de travaux publics a renforcé l'intérêt pour ces aides sans lesquelles de nombreux chantiers de travaux publics ne se réaliseraient pas.

Cette ambition d'une plus grande solidarité avec les territoires et d'une plus grande égalité entre les habitants a conduit le Département à proposer aux collectivités, par délibération en date du 5 avril 2016, un **Pacte Territorial** qui définit les modalités de soutien financier des projets des communes et de leurs groupement, **décliné en Contrats de Territoire (CT)**.

Cette relation de coopération entre le Département et les communes, se concrétise par un **Contrat Territorial (CT)**, qui constitue le support obligatoire pour l'attribution d'une aide financière aux communes et à leurs groupements.

Au travers du **Pacte pour le Gard**, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence et financement des investissements sur le territoire.

Afin de faciliter la réalisation de ces opérations, tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en **contrats territoriaux**.

Le « contrat territorial » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- traversée d'agglomération,
- monuments historiques,
- équipement rural : eau potable, assainissement,
- crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, hors ceux relevant des fonds sectoriels.

Par ailleurs, les projets structurants, dont l'importance ou l'effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire sont d'intérêt départemental, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique.

A travers le Pacte pour le Gard, le Département assure la solidarité territoriale en soutenant les investissements sur les territoires dans de nombreux domaines.

Cette politique d'aide aux territoires permet au Département d'engager une procédure permanente de dialogue et de coopération avec les communautés d'agglomération, communautés de communes et les communes.

Elle se traduit par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires définies par les bénéficiaires (cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique).

Pour répondre aux nouveaux enjeux des territoires et à l'attente des collectivités, ce dispositif a fait l'objet d'évolutions successives.

Le Conseil Départemental souhaitant par ailleurs s'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le dérèglement climatique. Un bonus écologique peut être attribué depuis la programmation 2023 pour des dossiers justifiant de travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation des espaces extérieurs au changements climatiques.

L'attribution se fait sur la base d'une demande de subvention, établie de manière dématérialisée à partir du dossier complet, portant sur des projets techniquement prêts, qui devra être déposée sur le portail en ligne du Département « Subventions Gard » portail <https://aidescd30.gard.fr/>

Les dates limite de réception sont fixées au :



- **31 octobre de l'année N-1** pour une programmation au 1<sup>er</sup> semestre de l'année en cours
- **31 janvier de l'année en cours** pour une programmation 2<sup>ème</sup> semestre de l'année en cours.

Les projets inscrits dans le cadre du présent contrat seront examinés selon les modalités définies par le Département à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le Conseil Départemental a également voté son Schéma départemental des mobilités le 21 avril 2023. Un dispositif d'aide au financement des projets locaux d'aménagements cyclables est adossé à ce schéma.

Les collectivités porteuses de projets d'aménagements cyclables peuvent solliciter le Conseil départemental pour bénéficier d'une aide financière répondant aux exigences d'un des quatre axes de la politique cyclable :

- Axe 1 : poursuivre le déploiement du réseau de véloroutes et voies vertes d'échelle départementale
- Axe 2 : Améliorer l'accessibilité des collèges à vélo
- Axe 3 : Accompagner la réalisation d'aménagements cyclables pour les mobilités du quotidien
- Axe 4 : identifier et promouvoir des itinéraires cyclo touristique et cycloportifs

## **Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région**

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- La qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- Le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- Les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- Le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat, ...),
- L'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs, ...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

En particulier, pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « désimpermeabilisation et renaturation des espaces publics et des cours d'écoles » ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation rés à la réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

### **La prise en compte du Pacte Vert régional :**

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

### **La mobilisation des opérateurs régionaux :**

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie

- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

### **L'Agence Régionale Energie Climat**

#### **A.R.E.C**

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

### **L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction**

#### **A.R.A.C**

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) ou [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)

### **L'Agence Régionale de la Biodiversité**

#### **A.R.B**

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arb-occitanie.fr](http://www.arb-occitanie.fr) ou [contact@arb-occitanie.fr](mailto:contact@arb-occitanie.fr)

**L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyr****AD'OCC**

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : [www.agence-adocc.com](http://www.agence-adocc.com)

**L'Agence des Pyrénées**

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacée,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail [contact@agencedespyrenees.fr](mailto:contact@agencedespyrenees.fr)

**La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local****FOCCAL**

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

### **La Foncière Agricole d'Occitanie**

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) et [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)

## **Article 8 : Gouvernance**

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Saint-Paulet-de-Caisson.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- La Commune de Saint-Paulet-de-Caisson ;
- La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien,
- Le Département du Gard ;
- La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Saint-Paulet-de-Caisson (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Saint-Paulet-de-Caisson.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie ;
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation ;
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

## Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région afin de procéder à un premier bilan des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à Saint-Paulet-de-Caisson le **xx xxx** 2024



<p><b>Le Maire de la Commune Saint-Paulet-de-Caisson</b></p> <p style="text-align: right;"><b>Signature</b></p>	<p><b>Le Président de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien</b></p> <p style="text-align: right;"><b>Signature</b></p>
<p><b>La Présidente du Département du Gard</b></p> <p style="text-align: right;"><b>Signature</b></p>	<p><b>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée</b></p> <p style="text-align: right;"><b>Signature</b></p>

## Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

### Déclinaison opérationnelle du projet de développement et de valorisation

#### AXE STRATÉGIQUE 1 : Conforter l'offre en équipements sportifs et de loisirs


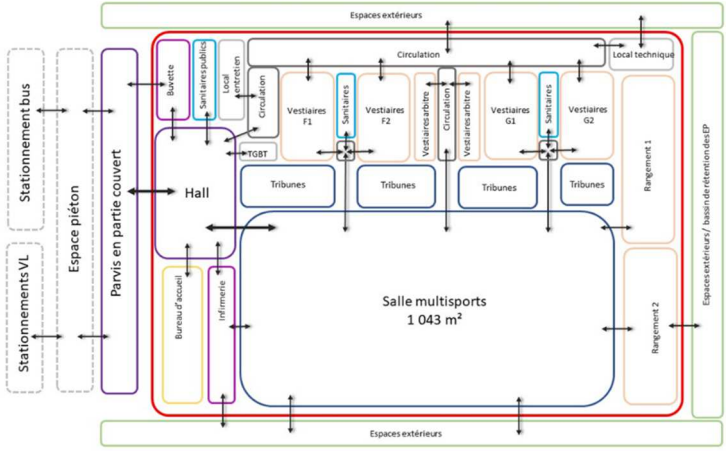
<b>ACTION 1.1</b> <b>Développer l'offre en équipements publics</b>	<i>Projet 1.1.1 Construction d'une halle de sport</i>
	<i>Projet 1.1.2 Réhabilitation des anciennes écoles</i>

#### AXE STRATÉGIQUE 2 : Agir sur la qualité de vie

<b>ACTION 2.1</b> <b>Mobilités</b>	<i>Projet 2.1.1 Réalisation d'un parking désimperméabilisé</i>
	<i>Projet 2.1.2 Pistes cyclables village et liaison Pont St Esprit</i>
	<i>Projet 2.1.3 Mise en place d'une borne de recharge rapide</i>
<b>ACTION 2.2</b> <b>Cadre de vie</b>	<i>Projet 2.2.1 Transformation du lavoir en espace Food trucks</i>
	<i>Projet 2.2.2 Aménagement espace vert naturel</i>

#### AXE STRATÉGIQUE 3 : Favoriser la sobriété énergétique

<b>ACTION 3.1</b> <b>Rénovation énergétique des bâtiments publics</b>	<i>3.1.1 Rénovation énergétique école</i>
	<i>3.1.2 Rénovation de l'éclairage du stade en LED</i>
<b>ACTION 3.2</b> <b>Energies renouvelables</b>	<i>3.2.1 Mise en place de panneaux photovoltaïque sur hangar technique</i>
	<i>3.2.2 Réalisation d'ombrière photovoltaïque sur parkings</i>

Axe 1	Fiche action 1.1
<p><b>Intitulé de l'axe stratégique</b> Conforter l'offre en équipements sportifs et de loisirs</p>	<p><b>Titre de l'action :</b> Développer l'offre en équipements publics</p>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>La municipalité souhaite répondre aux besoins exprimés à la fois par le milieu éducatif et les associations pour doter la commune d'un espace sportif afin de soulager la salle des fêtes de certaines activités.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une meilleure pratique du sport pour les élèves de l'école ;</li> <li>- Permettre une pratique du sport adapté dans un local dédié ;</li> <li>- Développer de nouvelles activités sportives et créer des d'associations,</li> <li>- Continuer à développer le handisport existant sur la commune avec des locaux adaptés.</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 1.1.1. : Construction d'une halle de sport</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Cet équipement public intégrera les composantes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 plateau multisports.</li> <li>- Des vestiaires pour les sportifs et pour les arbitres.</li> <li>- Une infirmerie, des sanitaires, des locaux de stockages et des locaux techniques.</li> </ul> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> Améliorer la santé et le bien-être des habitants.</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Mairie de Saint Paulet de Caisson.</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 3 000 000 €HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 2022      <i>X2025 Démarrage tranche 1</i></p> <p><input type="checkbox"/> 2023      <i>X 2026 tranche 2</i></p> <p><input type="checkbox"/> 2024      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b></p> <p>Partenariat technique : Maitre d'œuvre et AMO.</p> <p>Partenariat financier : Etat, Région Occitanie, CD30, Agglo Gard rhodanien.</p>	 



• **Axe 1****Fiche action 1.1**

**Intitulé de l'axe stratégique**  
Conforter l'offre en équipements sportifs et de loisirs

**Titre de l'action :**  
Développer l'offre en équipements publics

**PRESENTATION DE L'ACTION****Contexte**

Malgré son utilité passée, le bâtiment ne répond plus aux normes d'accessibilité actuelles. Les travaux nécessaires pour le mettre en conformité seraient disproportionnés par rapport à l'utilisation actuelle et aux ressources disponibles.

**Objectifs stratégiques**

1. **Déplacement des Activités Actuelles** : Rechercher un nouveau lieu pour l'association « Informatique pour tous », plus accessible et adapté aux besoins modernes.
2. **Réhabilitation Respectueuse** : Étudier des solutions de réhabilitation qui respecteraient l'architecture historique tout en améliorant l'accessibilité et la sécurité.
3. **Nouvelle Destination** : Envisager une nouvelle destination pour le bâtiment, compatible avec les normes actuelles, pour des usages communautaires, culturels, économiques ou habitat.

**DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES****Projet 1.1.2. : Réhabilitation des anciennes écoles**

**Descriptif** : Le projet de réaffectation des anciennes écoles de Saint-Paulet-de-Caisson est une opportunité unique de valoriser un patrimoine historique tout en répondant aux exigences contemporaines en matière d'accessibilité et d'usage.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

**Maître d'ouvrage** : Commune ou Partenaire

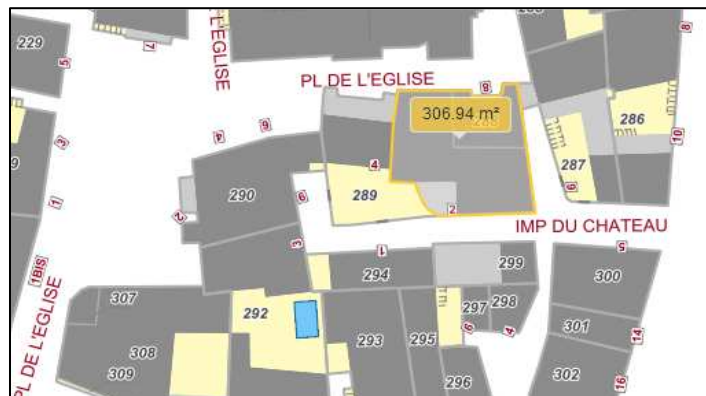
**Coût estimatif** : 600 000 € HT


**Calendrier prévisionnel :**


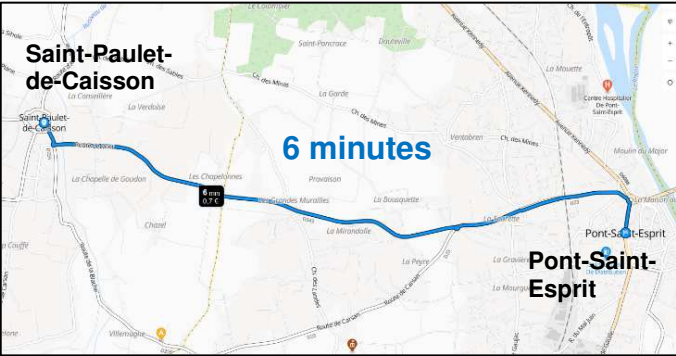
- 2022                       2025  
 2023                       2026  
 2024                       2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés :**


Partenariat technique : Maître d'œuvre  
Partenariat financier : Etat, Région Occitanie, CD30.



<b>• Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.1</b>						
<b>Intitulé de l'axe stratégique</b>  <b>Agir sur la qualité de vie</b>	<b>Titre de l'action :</b>  <b>Mobilités</b>						
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>							
<b>Contexte</b>							
<p>La commune de Saint-Paulet-de-Caisson se prépare à franchir une nouvelle étape dans son développement urbain avec la création d'un parking de 1 650 m<sup>2</sup>. Ce projet ambitieux répond à plusieurs besoins locaux, tout en s'inscrivant dans une démarche environnementale innovante. Un Parking polyvalent au service de la Communauté.</p>							
<b>Objectifs stratégiques</b>							
<p>L'intégration de ce projet dans le cadre du programme Bourg-Centre Occitanie met en lumière la volonté de Saint-Paulet-de-Caisson de dynamiser son centre-bourg tout en respectant les objectifs de durabilité et de résilience environnementale. Ce programme vise à revitaliser les communes rurales en favorisant des aménagements de qualité, répondant aux besoins des habitants et soutenant l'attractivité du territoire.</p>							
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>							
<p><b>Projet 2.1.1. : Réalisation d'un parking désimperméabilisé</b></p> <p><b>Descriptif :</b>                  La conception de cet espace inclut la désimperméabilisation des sols, une technique visant à réduire les surfaces imperméables pour favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales. Cette approche permet de lutter contre les inondations et de préserver les ressources en eau</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b>                  S'adapter à l'urgence climatique.</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Mairie de Saint Paulet de Caisson.</p> <p><b>Coût estimatif :</b> à définir.</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2023</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b>                  Partenariat technique : Maître d'œuvre.                  Partenariat financier : Etat, Agglo Gard rhodanien.</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025	<input type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026	<input type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028	  <div style="position: absolute; top: 10px; right: 10px; border: 1px solid black; padding: 2px;">                 Projet d'aménagement             </div>
<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025						
<input type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026						
<input type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

<p>• <b>Axe 2</b></p>	<p><b>Fiche action 2.1</b></p>						
<p><b>Intitulé de l'axe stratégique</b></p> <p><b>Agir sur la qualité de vie</b></p>	<p><b>Titre de l'action :</b></p> <p><b>Mobilités</b></p>						
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>							
<p><b>Contexte</b></p>							
<p>Ce projet reflète la volonté de renforcer les liens entre ces deux communes voisines, distantes de seulement 5 kilomètres, tout en favorisant les échanges et la mobilité douce.</p>							
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>							
<p>Le principal objectif de ce cheminement doux est de créer une liaison sécurisée pour les piétons et les cyclistes entre Saint-Paulet-de-Caisson et Pont-Saint-Esprit. Cette initiative vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter les déplacements quotidiens</li> <li>• Promouvoir des modes de transport écologiques</li> <li>• Renforcer les échanges intercommunaux</li> </ul>							
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>							
<p><b>Projet 2.1.2. : Pistes cyclables village et liaison Pont St Esprit</b></p> <p><b>Descriptif :</b> L'implantation exacte du cheminement n'a pas encore été déterminée. Une étude approfondie sera réalisée pour identifier le meilleur itinéraire possible. Cette étude devra prendre en compte plusieurs critères importants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sécurité</b></li> <li>• <b>Accessibilité</b></li> <li>• <b>Environnement</b></li> </ul> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Mairie de Saint Paulet de Caisson, Commune de Pont, CD30.</p> <p><b>Coût estimatif :</b> à définir.</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2023</td> <td><input type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2024</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique : CD30, Maître d'œuvre. Partenariat financier : Etat, Région Occitanie (plan vélo), CD30, Agglo Gard rhodanien.</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025	<input type="checkbox"/> 2023	<input type="checkbox"/> 2026	<input type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028	 
<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025						
<input type="checkbox"/> 2023	<input type="checkbox"/> 2026						
<input type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028						

<b>• Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.1</b>						
<b>Intitulé de l'axe stratégique</b>  <b>Agir sur la qualité de vie</b>	<b>Titre de l'action :</b>  <b>Mobilités</b>						
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>							
<b>Contexte</b>							
La commune s'inscrit dans une démarche écologique responsable en globale. La mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques est une nécessité croissante pour répondre aux besoins des résidents et des visiteurs.							
<b>Objectifs stratégiques</b>							
La mise en place de cette borne à recharge rapide offrirait aux propriétaires de véhicules électriques un accès plus facile aux points de recharge, encouragerait l'adoption de véhicules électriques et contribuerait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.							
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>							
<p><b>Projet 2.1.3. : Mise en place d'une borne de recharge rapide</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Cette borne de recharge rapide serait installée dans le centre du village, à l'aménagement prévu en lieu et place du Lavoir.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> S'adapter à l'urgence climatique Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Mairie de Saint Paulet de Caisson ou Territoire Energie.</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 15 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2023</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique : Territoire Energie - SMEG Partenariat financier : Territoire Energie -SMEG</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025	<input type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026	<input type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028	
<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025						
<input type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026						
<input type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

<p>• <b>Axe 2</b></p>	<p><b>Fiche action 2.2</b></p>
<p><b>Intitulé de l'axe stratégique</b></p> <p><b>Agir sur la qualité de vie</b></p>	<p><b>Titre de l'action :</b></p> <p><b>Cadre de vie</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>La commune manque de place de stationnement à proximité du centre ancien. Elle accueille tous les jours des foodtrucks. Le lavoir est une réalisation des années 60 et il a été restauré en 2004 et n'a aucune valeur patrimoniale. Il est source aujourd'hui de nuisances diverses.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<p>Les travaux permettraient d'avoir des emplacements identifiés pour les foodtrucks, quelques places de parkings et aménageraient cet espace de manière plus esthétique.</p>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Projet 2.2.1. : Transformation du lavoir en espace Food trucks</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Création d'un espace foodtrucks mutualisé le reste du temps par un parking véhicules légers, une borne de recharge rapide.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Mairie de Saint Paulet de Caisson.</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 40 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024                      <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique : Maître d'œuvre. Partenariat financier : Agglo Gard rhodanien, CD30.</p>	 

• **Axe 2**

**Fiche action 2.2**

**Intitulé de l'axe stratégique**

**Agir sur la qualité de vie**

**Titre de l'action :**

**Cadre de vie**

**PRESENTATION DE L'ACTION**

**Contexte**

Sur une parcelle achetée par la commune, se trouve un ancien jardin en bordure d'un ruisseau. Cette parcelle est située en zone faible inondation.

**Objectifs stratégiques**

Il s'agirait pour la commune d'avoir un espace naturel à proximité du centre village pour permettre aux habitants de se ressourcer dans un cadre verdoyant. La zone de l'aménagement est répertoriée comme un emplacement réservé « ER3 » sur le PLU de la commune.

**DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES**

**Projet 2.2.2. : Aménagement d'un espace naturel**

**Descriptif :**

Aménager avec du mobilier et des plantations d'arbustes et d'arbres, inexistants actuellement pour créer des points d'ombrages.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

S'adapter à l'urgence climatique

**Maître d'ouvrage :** Mairie de Saint Paulet de Caisson.

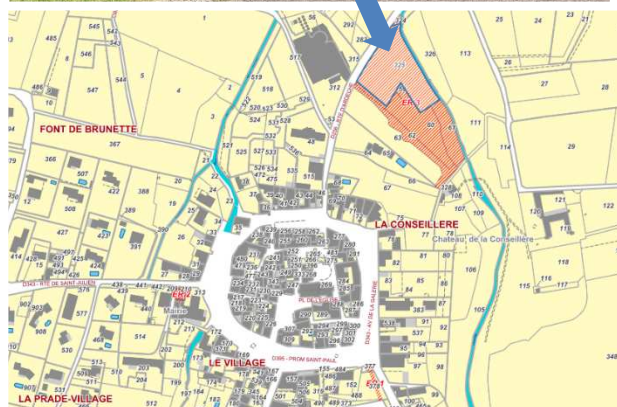
**Coût estimatif :** 15 000 € HT

**Calendrier prévisionnel :**

- 2022                       2025
- 2023                       2026
- 2024                       2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : CAUE.  
Partenariat financier : Etat (Fond vert) CD30, Région Occitanie (Espace public), Agglo Gard rhodanien.



<p>• <b>Axe 3</b></p>	<p><b>Fiche action 3.1</b></p>
<p><b>Intitulé de l'axe stratégique</b></p> <p>Favoriser la sobriété énergétique</p>	<p><b>Titre de l'action :</b></p> <p>Rénovation énergétique des bâtiments publics</p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>Le système de chauffage actuel de l'ensemble de l'école est une chaudière à fioul. Elle est énergivore et ne répond pas à la démarche initiée par la commune de se séparer petit à petit de l'énergie fossile.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<p>Après l'étude réalisée en 2024, plusieurs solutions techniques sont proposées pour apporter des conditions techniques, économiques, écologiques et adaptées au contexte des bâtiments.</p>	
<p><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Projet 3.1.1. : Rénovation énergétique école</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Les travaux à réaliser permettraient d'obtenir des gains d'économies exigés par le décret tertiaire (entre 40 et 60 % d'économie).</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> S'adapter à l'urgence climatique.</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Mairie de Saint Paulet de Caisson.</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 90 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                      <input checked="" type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024                      <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique : Maître d'œuvre Partenariat financier : Etat, ADEME (Fond chaleur).</p>	 <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>Ecole maternelle</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Ecole primaire</p> </div> </div>

• **Axe 3****Fiche action 3.1**

Intitulé de l'axe stratégique

Favoriser la sobriété énergétique

Titre de l'action :

Rénovation énergétique des bâtiments publics

**PRESENTATION DE L'ACTION****Contexte**

L'installation du stade fonctionne avec des éclairages de type iodure métallique de huit ampoules de 2000 w est très consommatrice d'énergie pour une restitution lumineuse de moindre qualité.

**Objectifs stratégiques**

Le projet consiste en la réfection de l'éclairage du stade de football de Saint-Paulet-de-Caisson. Ces travaux de réfection ont pour objectif de réduire les charges de fonctionnement, d'augmenter la qualité de service rendu.

**DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES****Projet 3.1.2. : Rénovation de l'éclairage du stade en LED****Descriptif :**

Le nouveau dispositif permettra de consommer 9 064 kWh/an au lieu de 19 200 kWh/an, avec un meilleur rendu.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

S'adapter à l'urgence climatique

**Maître d'ouvrage :** Mairie de Saint Paulet de Caisson.

**Coût estimatif :** 21 000 € HT

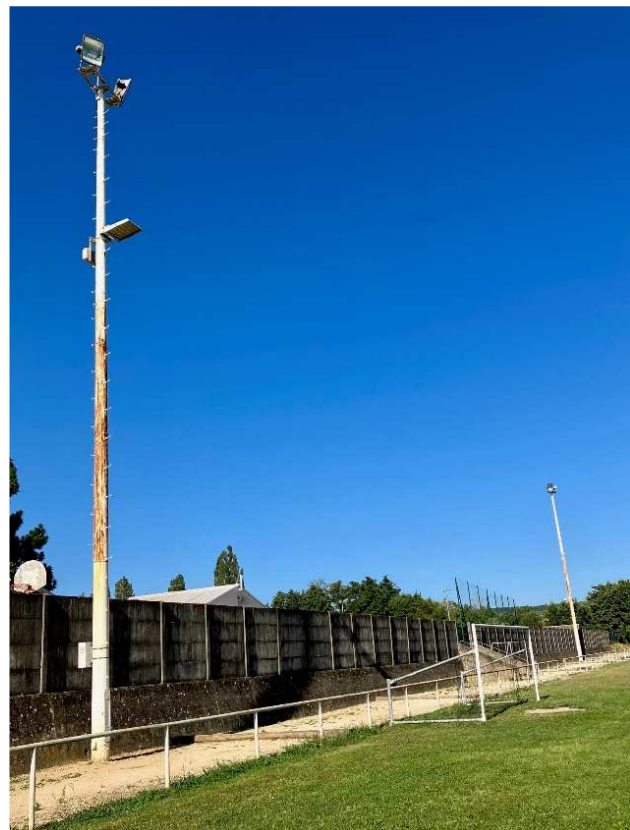
**Calendrier prévisionnel :**

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025            |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028       |

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique :

Partenariat financier : CD30, Etat.





<b>• Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.2</b>						
<b>Intitulé de l'axe stratégique</b>  Favoriser la sobriété énergétique	<b>Titre de l'action :</b>  Energies renouvelables						
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>							
<b>Contexte</b>							
La commune a recensé toutes les grandes surfaces imperméabilisées dans le cadre de l'élaboration des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAENR). La toiture des services techniques municipaux fait partie des zones répertoriées comme prioritaires.							
<b>Objectifs stratégiques</b>							
L'objectif est d'utiliser toutes les grandes surfaces imperméabilisées pour implanter des centrales photovoltaïques afin de produire une énergie verte. Cette opération permettrait de remplacer la toiture existante en toile d'amiante-ciment qui présente des problèmes d'étanchéité et de mettre en place une centrale photovoltaïque compte tenu de la grande surface et de l'absence d'impact visuel sur les points de vue du village.							
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>							
<p><b>Projet 3.2.1. : Mise en place de panneaux photovoltaïques sur hangar technique</b></p> <p><i>Descriptif :</i> Ces travaux permettraient de rénover la toiture existante et de créer une nouvelle source d'énergie électrique.</p> <p><i>Référentiel territorial du Pacte Vert :</i> S'adapter à l'urgence climatique</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Mairie de Saint Paulet de Caisson ou porteur de projet.</p> <p><b>Coût estimatif :</b></p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2023</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique : Maitrise d'œuvre. Partenariat financier : Etat.</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025	<input type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026	<input type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028	 
<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025						
<input type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026						
<input type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

• **Axe 3**

**Fiche action 3.2**

Intitulé de l'axe stratégique

Favoriser la sobriété énergétique

Titre de l'action :

Energies renouvelables

**PRESENTATION DE L'ACTION**

**Contexte**

La commune de Saint-Paulet-de-Caisson se prépare à franchir une nouvelle étape dans son développement urbain avec la création d'un parking de 1 650 m<sup>2</sup>. Ce projet ambitieux répond à plusieurs besoins locaux, tout en s'inscrivant dans une démarche environnementale innovante. Un Parking polyvalent au service de la Communauté.

**Objectifs stratégiques**

Le projet de parking à Saint-Paulet-de-Caisson se distingue par son engagement écologique. Cette solution innovante offrira non seulement de l'ombre aux véhicules stationnés, mais produira également de l'énergie renouvelable. Ce choix fait partie intégrante de la politique de développement durable de la commune et répond aux critères d'implantation prioritaire de panneaux solaires dans les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAENR).

**DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES**

**Projet 3.2.2. : Réalisation d'ombrière photovoltaïques sur parking**

**Descriptif :**

Le projet de création d'un parking de 1 650 m<sup>2</sup> avec ses ombrières seront adaptées à l'environnement. Une structure en bois sera privilégiée.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

S'adapter à l'urgence climatique  
Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** porteur de projet

**Coût estimatif :**

**Calendrier prévisionnel :**

- 2022                       2025
- 2023                       2026
- 2024                       2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

- Partenariat technique :
- Partenariat financier : porteur de projet

